

# Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	<b>23.04.2024</b>
Thema	<b>Keine Einschränkung</b>
Schlagworte	<b>Keine Einschränkung</b>
Akteure	<b>Belgien, Marokko</b>
Prozesstypen	<b>Keine Einschränkung</b>
Datum	<b>01.01.1965 - 01.01.2024</b>

# Impressum

## Herausgeber

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
www.anneepolitique.swiss

## Beiträge von

Ackermann, Marco  
Ammann, Amando  
Baltisser, Lena  
Barras, François  
Benteli, Marianne  
Berclaz, Philippe  
Bernhard, Laurent  
Bieri, Niklaus  
Burgos, Elie  
Caretto, Brigitte  
Clivaz, Romain  
Dupraz, Laure  
Eperon, Lionel  
Freymond, Nicolas  
Frick, Karin  
Füzesséry, Alexandre  
Gerber, Jean-Frédéric  
Gerber, Marlène  
Guignard, Sophie  
Hirter, Hans  
Hulliger, Caroline  
Kipfer, Viktoria  
Käppeli, Anita  
Mach, André  
Pasquier, Emilia  
Schmid, Catalina  
Schnyder, Sébastien  
Schär, Suzanne  
Terribilini, Serge  
Unbekannt, Autor  
Zumofen, Guillaume

## Bevorzugte Zitierweise

Ackermann, Marco; Ammann, Amando; Baltisser, Lena; Barras, François; Benteli, Marianne; Berclaz, Philippe; Bernhard, Laurent; Bieri, Niklaus; Burgos, Elie; Caretti, Brigitte; Clivaz, Romain; Dupraz, Laure; Eperon, Lionel; Freymond, Nicolas; Frick, Karin; Füzesséry, Alexandre; Gerber, Jean-Frédéric; Gerber, Marlène; Guignard, Sophie; Hirter, Hans; Hulliger, Caroline; Kipfer, Viktoria; Käppeli, Anita; Mach, André; Pasquier, Emilia; Schmid, Catalina; Schnyder, Sébastien; Schär, Suzanne; Terribilini, Serge; Unbekannt, Autor; Zumofen, Guillaume 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Belgien, Marokko, 1981 – 2023*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern. www.anneepolitique.swiss, abgerufen am 23.04.2024.

# Inhaltsverzeichnis

<b>Allgemeine Chronik</b>	1
<b>Grundlagen der Staatsordnung</b>	1
Rechtsordnung	1
Grundrechte	1
Kriminalität	3
<b>Aussenpolitik</b>	3
Beziehungen zur EU	3
Beziehungen zu internationalen Organisationen	4
Zwischenstaatliche Beziehungen	6
Entwicklungspolitik	14
Aussenwirtschaftspolitik	16
<b>Landesverteidigung</b>	18
Ausrüstung und Beschaffung	18
<b>Wirtschaft</b>	18
Wirtschaftspolitik	18
Konjunkturlage- und politik	18
Wettbewerb	19
Geld, Währung und Kredit	19
Banken	20
Landwirtschaft	20
Internationale Landwirtschaftspolitik	20
Tierische Produktion	20
<b>Infrastruktur und Lebensraum</b>	21
Energie	21
Energiepolitik	21
Erdöl und Erdgas	21
Verkehr und Kommunikation	22
Eisenbahn	22
Schifffahrt	22
Luftfahrt	24
Umweltschutz	26
Gewässerschutz	26
Allgemeiner Umweltschutz	26
Abfälle	27
<b>Sozialpolitik</b>	27
Bevölkerung und Arbeit	27
Arbeitsmarkt	27
Sozialversicherungen	27
Alters- und Hinterlassenenversicherung (AHV)	28
Soziale Gruppen	28
Migrationspolitik	28
Asylpolitik	28
Familienpolitik	29
Kinder- und Jugendpolitik	29
<b>Bildung, Kultur und Medien</b>	30
Bildung und Forschung	30
Forschung	30
Medien	30
Radio und Fernsehen	30
Presse	30

# Abkürzungsverzeichnis

<b>SPK-SR</b>	Staatspolitische Kommission des Ständerats
<b>UVEK</b>	Eidgenössisches Departement für Umwelt, Verkehr, Energie und Kommunikation
<b>UNO</b>	Organisation der Vereinten Nationen
<b>AHV</b>	Alters- und Hinterlassenenversicherung
<b>EFTA</b>	Europäische Freihandelsassoziation
<b>WTO</b>	Welthandelsorganisation
<b>BAFU</b>	Bundesamt für Umwelt
<b>SECO</b>	Staatssekretariat für Wirtschaft
<b>KVF-NR</b>	Kommission für Verkehr und Fernmeldewesen des Nationalrates
<b>PLO</b>	Palästinensische Befreiungsorganisation
<b>RK-SR</b>	Kommission für Rechtsfragen des Ständerates
<b>OECD</b>	Organisation für wirtschaftliche Zusammenarbeit und Entwicklung
<b>KVF-SR</b>	Kommission für Verkehr und Fernmeldewesen des Ständerates
<b>GPK-NR</b>	Geschäftsprüfungskommission des Nationalrates
<b>SEM</b>	Staatssekretariat für Migration
<b>BAKOM</b>	Bundesamt für Kommunikation
<b>IWF</b>	Internationaler Währungsfonds
<b>EU</b>	Europäische Union
<b>EDI</b>	Eidgenössisches Departement des Inneren
<b>EVD</b>	Eidgenössisches Departement für Wirtschaft, Bildung und Forschung
<b>EGMR</b>	Europäischer Gerichtshof für Menschenrechte
<b>EWR</b>	Europäischer Wirtschaftsraum
<b>AIA</b>	Automatischer Informationsaustausch
<b>SMP</b>	Schweizer Milchproduzenten
<b>BAZL</b>	Bundesamt für Zivilluftfahrt
<b>NEAT</b>	Neue Eisenbahn-Alpentransversale
<b>BVET</b>	Bundesamt für Veterinärwesen (später: Bundesamt für Lebensmittelsicherheit und Veterinärwesen BLV)
<b>SRF</b>	Schweizer Radio und Fernsehen
<b>EDA</b>	Eidgenössisches Departement für auswärtige Angelegenheiten
<b>EU15</b>	Zu den EU-15 gehören alle Mitgliedstaaten der Europäischen Union vor der sogenannten Ost-Erweiterung im Jahr 2004
<b>SGV</b>	Schweizerischer Gewerbeverband
<b>EU-25</b>	Dazu gehören die EU-15 Staaten sowie die 10 Staaten Estland, Lettland, Litauen, Malta, Polen, Slowakei, Slowenien, Tschechische Republik, Ungarn und Zypern
<b>DEH</b>	Direktion für Entwicklungszusammenarbeit und humanitäre Hilfe
<b>KSZE</b>	Konferenz über Sicherheit und Zusammenarbeit in Europa
<b>PACS</b>	Ziviler Solidaritätspakt (eingetragene Partnerschaft)
<b>EG</b>	Europäische Gemeinschaft
<b>GATT</b>	General Agreement on Tariffs and Trade
<b>IKRK</b>	Internationales Komitee vom Roten Kreuz
<b>OPEC</b>	Organisation erdölexportierender Länder
<b>DAC</b>	Ausschuss für Entwicklungshilfe
<b>UdSSR</b>	Sowjetunion
<b>MoU</b>	Memorandum of Understanding (Absichtserklärung)
<b>BSP</b>	Bruttosozialprodukt
<b>ODA</b>	Öffentliche Entwicklungszusammenarbeit (Official Development Assistance)
<hr/>	
<b>CIP-CE</b>	Commission des institutions politiques du Conseil des États
<b>DETEC</b>	Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
<b>ONU</b>	Organisation des Nations unies
<b>AVS</b>	Assurance-vieillesse et survivants
<b>AELE</b>	Association européenne de libre-échange
<b>OMC</b>	Organisation mondiale du commerce
<b>OFEV</b>	Office fédéral de l'environnement

<b>SECO</b>	Secrétariat d'Etat à l'économie
<b>CTT-CN</b>	Commission des transports et des télécommunications du Conseil national
<b>OLP</b>	Organisation de libération de la Palestine
<b>CAJ-CE</b>	Commission des affaires juridiques du Conseil des Etats
<b>OCDE</b>	Organisation de coopération et de développement économiques
<b>CTT-CE</b>	Commission des transports et des télécommunications du Conseil des Etats
<b>CDG-CN</b>	Commission de gestion du Conseil national
<b>SEM</b>	Secrétariat d'Etat aux migrations
<b>OFCOM</b>	Office fédéral de la communication
<b>FMI</b>	Fonds monétaire International
<b>UE</b>	Union européenne
<b>DFI</b>	Département fédéral de l'intérieur
<b>DFE</b>	Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche
<b>CrEDH</b>	Cour européenne des droits de l'homme
<b>EEE</b>	l'Espace économique européen
<b>EAR</b>	Echange automatique de renseignements
<b>FPSL</b>	Fédération des producteurs suisses de lait
<b>OFAC</b>	Office fédéral de l'aviation civile
<b>NLFA</b>	Nouvelle ligne ferroviaire à traverser les Alpes
<b>OVF</b>	Office fédéral vétérinaire (après: Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires OSAV)
<b>RTS</b>	Radio Télévision Suisse
<b>DFAE</b>	Département fédéral des affaires étrangères
<b>UE15</b>	Allemagne, Belgique, France, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Danemark, Irlande, Royaume-Uni, Grèce, Espagne, Portugal, Autriche, Finlande et Suède.
<b>USAM</b>	Union suisse des arts et métiers
<b>UE-25</b>	Les pays de l'UE-15 ainsi que Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la République tchèque, la Slovaquie et la Slovénie.
<b>DDA</b>	Direction de la coopération au développement et de l'aide humanitaire
<b>CSCE</b>	Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe
<b>PACS</b>	Pacte civil de solidarité
<b>CE</b>	Communauté européenne
<b>GATT</b>	General Agreement on Tariffs and Trade
<b>CICR</b>	Comité international de la Croix-Rouge
<b>OPEP</b>	Organisation des pays exportateurs de pétrole
<b>CAD</b>	Comité d'aide au développement
<b>URSS</b>	Union des Républiques Socialistes Soviétiques
<b>MoU</b>	Memorandum of Understanding (Protocole d'entente)
<b>PNB</b>	Produit national brut
<b>APD</b>	Aide publique au développement

# Allgemeine Chronik

## Grundlagen der Staatsordnung

### Rechtsordnung

#### Grundrechte

VOLKSINITIATIVE  
DATUM: 06.03.2021  
KARIN FRICK

Mitte Januar 2021 startete mit Medienkonferenzen sowohl seitens des Initiativkomitees als auch des Bundesrats der **Abstimmungskampf zur Volksinitiative «Ja zum Verhüllungsverbot»**. In den zwei darauffolgenden Monaten bis zum Abstimmungstermin am 7. März 2021 war das Thema Verhüllungsverbot in der Presse praktisch täglich präsent. Wie die Zeitungs- und Inserateanalyse zeigte, erhielt die Volksinitiative im angegebenen Zeitraum deutlich mehr Medienaufmerksamkeit als die beiden anderen Abstimmungsvorlagen vom 7. März, das E-ID-Gesetz und das Freihandelsabkommen mit Indonesien. Obgleich über das Verhüllungsverbot sehr viel debattiert wurde, gab es weder für noch gegen die Initiative eine nennenswerte Inseratekampagne. Dies ging mit einer komplexen Gemengelage in der intensiv geführten Debatte einher: Die Grenze zwischen dem befürwortenden und dem ablehnenden Lager war äusserst diffus; praktisch in jeder Partei oder gesellschaftlichen Gruppierung, die ihren Standpunkt kundtat, gab es gewichtige Stimmen, die sich für die jeweils gegnerische Seite starkmachten. Neben dem Egerkinger Komitee, das die Initiative lanciert hatte, und der SVP, die sie im Parlament unterstützt hatte, stand auf der Pro-Seite etwa auch ein Mitte-links-Komitee aus der Westschweiz, in dem sich unter anderen GLP-Nationalrätin Isabelle Chevalley (VD), der Genfer FDP-Grossrat Jean Romain, der Berner SP-Grossrat Mohamed Hamdaoui und alt-CVP-Nationalrätin Marlyse Dormond Béguelin (VD) für das Verhüllungsverbot engagierten. Ferner warb ein überparteiliches Frauenkomitee um die Nationalrätinnen Marianne Binder-Keller (mitte, AG) und Monika Rüegger (svp, OW) sowie die Präsidentin des Forums für einen fortschrittlichen Islam Saïda Keller-Messahli für die Initiative. Für ein Nein plädierten indes alle grossen Parteien ausser der SVP – allerdings keineswegs geschlossen –, ein parlamentarisches Komitee unter der Federführung von FDP-Ständerat Andrea Caroni (AR), der Schweizer Tourismusverband, mehrere Frauenverbände und Frauenstreikkomitees sowie diverse Akteure, die sich selbst als liberal verstanden oder sich für die Religionsfreiheit einsetzten, darunter die Operation Libero, Amnesty International und verschiedene religiöse Organisationen. Die grossen Abwesenden im Abstimmungskampf waren die direkt Betroffenen, die Nikabträgerinnen selber. Wie der Tages-Anzeiger berichtete, lag das jedoch nicht daran, dass man sie nicht hätte zu Wort kommen lassen, sondern dass sie sich – abgesehen von zwei Interviews während der gesamten Kampagne – nicht äussern wollten. Nach gemäss eigenen Angaben monatelanger Suche blieb der Zeitung deshalb nichts als die Erkenntnis, «dass verhüllte Frauen in der Schweiz nicht nur Körper und Gesicht verstecken, sondern unsichtbar und stumm bleiben».

Argumentativ bewegte sich der Abstimmungskampf auf verschiedenen Ebenen, wobei die Befürwortenden und die Gegnerschaft über weite Strecken dieselben Punkte vorbrachten, sie aber unterschiedlich interpretierten und daher zu gegenteiligen Schlüssen kamen. Neben der Islamdebatte und der **Grundrechtsdiskussion** wurde von beiden Seiten aus feministischer, sicherheitspolitischer, staatspolitischer und empirischer Warte argumentiert. Wenngleich der Initiativtext keinen Bezug zur islamischen Gesichtverschleierung herstellte, war beiden Seiten klar, dass sie sich vor allem gegen jene richtete. In der Presse war daher meist vom «Burkaverbot» oder von der «Anti-Burka-Initiative» die Rede, obwohl in der Schweiz – wenn überhaupt – ausschliesslich der Nikab zu sehen sei, wie eine im Abstimmungskampf viel zitierte Studie der Universität Luzern feststellte. Während das Contra-Lager die Initiative als anti-islamisch und diskriminierend gegenüber Musliminnen verstand, sah die Pro-Seite sie als Mittel zum Kampf gegen den radikalen Islam und den Islamismus. Die Religionsfreiheit der Musliminnen tangiere die Initiative nicht, weil die Verschleierung nicht vom Islam verlangt werde, sondern ein kultureller Ausdruck für die Unterdrückung der Frau sei; sie könne daher nicht als Ausübung der persönlichen Freiheit gewertet werden. Vielmehr sei die Vollverschleierung sexistisch und entwürdigend, weil sie die Frauen im öffentlichen Leben unsichtbar mache und entmenschliche. Die muslimischen Frauen müssten davor bewahrt werden, weil sie sich mit Gesichtsschleier nicht in die Schweizer Gesellschaft integrieren könnten. Die Gegenseite betonte, dass sich die Nikabträgerinnen in der Schweiz in der Regel aus religiöser Überzeugung freiwillig verschleierten und nicht befreit werden müssten – im Gegenteil: Soziologische Studien aus Frankreich zeigten, dass die Verschleierung von den strenggläubigen

Musliminnen im westlichen Kulturkreis als antikonformistischer, emanzipatorischer Akt verstanden werde. In Frankreich habe das Verbot den Gesichtsschleier sogar populärer werden lassen, weil er jetzt auch als Ausdruck des Protests getragen werde. Zudem sei es sexistisch und paternalistisch, den Frauen vorzuschreiben, wie sie sich zu kleiden hätten und ihnen die freie Entscheidung für den Schleier nicht zuzutrauen. Falls eine Frau den Schleier tatsächlich unter Zwang trage, kriminalisiere das Verbot überdies das Opfer und wirke kontraproduktiv, indem es die betroffenen Frauen zuhause einsperre und erst recht aus der Gesellschaft ausschliesse. Dass es gemäss der Studie der Universität Luzern in der Schweiz nur 20 bis 30 vollverschleierte Frauen gebe, gab dem ablehnenden Lager Anlass, das Anliegen als unnötige Symbolpolitik zu bezeichnen. Für die Befürworterinnen und Befürworter war die Gesichtsverhüllung jedoch eine Prinzipienfrage und auch in noch so kleinen Zahlen nicht tolerierbar. Sie sahen sich im Motto «Wehret den Anfängen» bestärkt und forderten, jetzt zu handeln, solange es noch nicht zu spät sei.

Weiter hob die Pro-Seite hervor, dass die Identifizierbarkeit von Personen **sicherheitsrelevant** sei. Das Verhüllungsverbot schütze die Gesellschaft somit auch vor verummten Kriminellen wie zum Beispiel Hooligans oder gewalttätigen Demonstrierenden. Dem setzte die Gegenseite entgegen, dass es in fünfzehn Kantonen bereits verboten sei, sich bei Demonstrationen und Sportveranstaltungen zu verummten. (Als erster Kanton hatte Basel-Stadt 1990 ein solches Verbot eingeführt.) Ausserdem verhindere das Verhüllungsverbot – anders als von den Initianten schon bei der medienwirksamen Lancierung der Initiative suggeriert – keine Terroranschläge. Dafür brauche es strafrechtliche und präventiv-polizeiliche Massnahmen, denn allein durch ein Verhüllungsverbot würden radikalisierte Islamisten und Islamistinnen «nicht plötzlich zurück in die Mitte der Gesellschaft finden», wie es der «Sonntags-Blick» formulierte. In anderen Kontexten, etwa in winterlicher Kälte, an der Fasnacht oder in der Pandemiesituation, sei die Verhüllung zudem auch für die Initiantinnen und Initianten kein Problem, wie die im Initiativtext enthaltenen Ausnahmen zeigten.

Auf der **staatspolitischen Ebene** drehte sich die Diskussion um die Frage, ob das Verhüllungsverbot in die Bundesverfassung gehöre. Während die Contra-Seite es ablehnte, Kleidervorschriften in die Verfassung zu schreiben, sah das Pro-Lager dies als gerechtfertigt an, weil es eben nicht um eine blossе Kleidervorschrift gehe, sondern um einen Grundsatz der liberalen und demokratischen Gesellschaft: In der Öffentlichkeit das Gesicht zu zeigen und dasjenige des Gegenübers zu sehen, sei fundamental für das Zusammenleben. Diese Begründung hatte auch den EGMR von der menschenrechtlichen Zulässigkeit des Verhüllungsverbots in Frankreich überzeugt, als dieses in Strassburg vergeblich angefochten worden war. Darüber, ob die seit Monaten geltende Maskenpflicht aufgrund der Corona-Pandemie dieses Argument ad absurdum führe oder ob sie gerade beweise, dass es das Verhüllungsverbot für das Funktionieren der zwischenmenschlichen Beziehungen brauche, wurden sich die beiden Lager nicht einig. Derweil war das gegnerische Lager der Ansicht, es sei gerade höchst illiberal, etwas zu verbieten, das niemandem schade, nur weil es auf Ablehnung stosse. Auch der Bundesrat argumentierte hauptsächlich staatspolitisch: Ein nationales Verhüllungsverbot greife in die Souveränität der Kantone ein, denen die Polizeihoheit obliege. Das Tessin und St. Gallen hätten bereits ein Verhüllungsverbot eingeführt, während andere Kantone ein solches explizit abgelehnt hätten. Diese Entscheide seien zu respektieren. Die Befürwortendenseite argumentierte indessen, dass die Regelung einer solch fundamentalen gesellschaftlichen Frage nicht den Kantonen überlassen werden dürfe. Dass die Gesichtsverhüllung in vielen anderen europäischen Ländern – darunter Belgien, Bulgarien, Dänemark, Frankreich, Lettland und Österreich – und sogar einigen arabischen Staaten wie Ägypten, Marokko, Senegal oder Tunesien verboten – und im Falle von Frankreich das Verbot explizit vom EGMR als menschenrechtskonform bestätigt – sei, wertete die Pro-Seite als Zeichen der Legitimität ihres Anliegens. Sie betonte zudem die guten Erfahrungen, welche die Kantone Tessin und St. Gallen damit gemacht hätten. Weder im Tessin noch in den bei arabischen Gästen beliebten österreichischen Ferienorten habe sich das Verhüllungsverbot negativ auf den Tourismus ausgewirkt, wie es der Tourismusverband befürchtete. Die Contra-Seite hob hingegen hervor, dass im Tessin und in St. Gallen praktisch keine Verstösse gegen das Verbot registriert würden, was bestätige, dass es sich nur um ein Scheinproblem handle. In diesem Zusammenhang war in den Augen der Befürworterinnen und Befürworter auch Justizministerin Karin Keller-Sutter, die sich im Namen des Bundesrats gegen das Verhüllungsverbot aussprach, nicht glaubwürdig, weil sie in St. Gallen als ehemalige Polizeidirektorin genau ebendieses eingeführt habe. Gleichzeitig attestierten die Gegnerinnen und Gegner dem Egerkinger Komitee und der SVP ein Glaubwürdigkeitsproblem, weil sie ihnen ihr Engagement für Frauenrechte nicht

abkauffen.

Neben der Initiative selbst sorgte auch der **indirekte Gegenvorschlag**, der bei Ablehnung der Initiative automatisch in Kraft treten würde, für einige Diskussionen. Die Initiativgegnerinnen und -gegner waren der Ansicht, der Gegenvorschlag regle mit der gesetzlichen Pflicht, zur Identifizierung vor Behörden das Gesicht zu zeigen, alles Nötige. Ausserdem leiste er – im Gegensatz zum Verhüllungsverbot – einen tatsächlichen Beitrag an die Stärkung der Frauenrechte und die bessere Integration von ausländischen Frauen in die Gesellschaft. Die Initianten argumentierten hingegen, der Gegenvorschlag löse das eigentliche Problem nicht und wer keine «Gleichstellungsoffensive» («Weltwoche») wolle, müsse mit der Annahme der Initiative den Gegenvorschlag verhindern.

Die durchgeführten Umfragen attestierten der Initiative von Anfang an gute Chancen. Nachdem Ende Januar eine klare Ja-Mehrheit von 63 Prozent (Tamedia) bzw. 56 Prozent (SRF) resultiert hatte, legte die Nein-Kampagne im Folgenden etwas zu. Zwei Wochen vor der Abstimmung bekundeten noch 59 bzw. 49 Prozent der Befragten eine Ja-Stimmabsicht. Während die Parteibasis der SVP durchwegs zu rund 90 Prozent ja stimmen wollte, zeigten sich die Anhängerschaften von FDP, Mitte und GLP gespalten – hier konnte das Nein-Lager im Verlauf der Kampagne Boden gutmachen. Auch im linken Lager traf das Anliegen immerhin bei rund 30 Prozent der Befragten auf Wohlwollen.<sup>1</sup>

## Kriminalität

Nicht zuletzt die im Berichtsjahr in Belgien aufgedeckten **Verbrechen an Kindern** lenkten die Aufmerksamkeit auch in der Schweiz verstärkt auf dieses Thema. In Lausanne verurteilte das erstinstanzliche Strafgericht zum ersten Mal einen Schweizer für Unzucht mit Kindern, welche er als Tourist im Ausland (Sri Lanka und Haiti) begangen hatte. In den beiden Ländern war der Verurteilte nicht angeklagt worden.<sup>2</sup>

## Aussenpolitik

### Beziehungen zur EU

En juillet, l'**Autriche a officiellement déposé sa demande d'admission à la CE**. Second pays en attente après la Turquie, elle demande la conservation de son statut de neutre. Cette démarche s'est heurtée à un veto de la Belgique qui craint une mise en danger de l'union politique de la CE par l'acceptation d'un Etat non-aligné. Lors de sa visite officielle en Suisse, le vice-chancelier et ministre des affaires étrangères autrichien Alois Mock a assuré que les relations entre les deux pays ne seront pas altérées par une éventuelle adhésion. Cependant, une fois le processus engagé, les rapports de l'Autriche avec la CE deviendront prioritaires.<sup>3</sup>

Alors que la **ratification par les pays membres de l'UE du premier volet des accords bilatéraux**, accepté par le peuple en 2000, devait être réalisée en début de l'année sous revue, celle-ci a connu de nombreux retards dans sa procédure, au niveau européen comme à celui des Etats signataires. Du premier au deuxième semestre 2001, la signature était au terme de l'année finalement annoncée pour le premier semestre 2002. Les Quinze se sont fait tirer l'oreille pour ratifier les accords avec la Suisse, mettant sur la table les lenteurs, voire les réticences de la Confédération à se positionner de façon satisfaisante sur les dossiers de la fraude fiscale, synonymes d'une meilleure transparence de la part des banques helvétiques. En milieu d'année, il manquait encore la ratification belge, française, irlandaise, allemande, finlandaise et hollandaise. Au cours de l'été, les parlements de ces trois derniers pays ont apposé les signatures au texte de l'accord. En **France**, l'Assemblée nationale a ratifié à mains levées les accords bilatéraux, après que la Commission des affaires étrangères a donné son aval par 10 oui contre 2 non et 3 abstentions. Les débats ont mis en exergue la question encore chaude du statut des transfrontaliers français, qui perdront le libre choix de leur couverture sociale. Hasard du calendrier, l'**Irlande** a avalisé l'accord le lendemain de la ratification française. En **Belgique**, le Sénat est parvenu à retarder de deux semaines symboliques la signature par le gouvernement de l'accord entre la Suisse et l'UE sur la libre circulation des personnes: un moyen de faire part de son mécontentement face à la gestion helvétique de la crise du couple Sabena-Swissair. Les

### GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE

DATUM: 06.12.1996  
HANS HIRTER

### ANDERES

DATUM: 18.07.1989  
BRIGITTE CARETTI

### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 21.12.2001  
FRANÇOIS BARRAS



Parlements flamand et wallon ont finalement signé les accords en décembre, faisant de la Belgique le dernier pays à ratifier les bilatérales. Au niveau européen, les Quinze doivent encore officiellement ratifier le paquet des sept accords au nom de l'UE. <sup>4</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 29.01.2015  
CAROLINE HULLIGER

Fin janvier, **Doris Leuthard** s'est rendue à **Bruxelles** pour une visite de travail. La Cheffe du DETEC a rencontré pour la première fois Miguel Arias Cañete, commissaire européen à l'énergie et au climat, avec lequel elle s'est entretenue sur l'accord en voie de négociation entre la Suisse et l'Union européenne sur l'électricité. Une autre rencontre, celle avec Violeta Bulc, nouvelle commissaire européenne en charge des transports, a permis un échange autour de divers dossiers liés à la politique des transports. <sup>5</sup>

**ANDERES**  
DATUM: 01.06.2015  
CAROLINE HULLIGER

Début juin à Bruxelles, **Alain Berset a rencontré quatre commissaires européens**. D'abord, il s'est entretenu avec Valdis Dombrovskis, vice-président de la Commission européenne chargé de l'Euro et du Dialogue social. Ensuite, le chef du DFI a eu l'occasion de discuter de la stratégie « Santé2020 » avec Vytenis Andriukaitis, commissaire européen à la Santé et à la Sécurité alimentaire. S'en est suivi un entretien avec Pierre Moscovici, le commissaire européen aux affaires économiques et financières, ainsi qu'avec Marianne Thyssen, la commissaire européenne pour l'emploi, les affaires sociales, les compétences et la mobilité des travailleurs. <sup>6</sup>

### Beziehungen zu internationalen Organisationen

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 03.03.1992  
ANDRÉ MACH

Durant les mois de février, mars et avril, une large discussion s'est ouverte, aussi bien dans la presse, dans les partis qu'au sein même du Conseil fédéral, sur la **stratégie européenne** que devait suivre le gouvernement: devait-il déposer une demande d'ouverture de négociations en vue d'une **adhésion à la CE** avant ou après le vote du peuple suisse sur le traité EEE? Les opinions étaient très divergentes à ce sujet. Afin d'obtenir de plus amples informations sur la politique d'élargissement de la CE et d'informer leurs partenaires sur le processus de ratification en Suisse, le Conseil fédéral a multiplié les contacts avec les Etats membres de la CE et la Commission européenne. Les conseillers fédéraux en charge du dossier se sont ainsi rendus à Bruxelles, où ils ont rencontré J. Delors, président de la Commission européenne, à Londres, à La Haye et au Portugal, dont le gouvernement assumait la présidence du Conseil des ministres. <sup>7</sup>

**INTERPELLATION / ANFRAGE**  
DATUM: 09.10.1992  
ANDRÉ MACH

**L'unité sanitaire suisse** envoyée au **Sahara occidental** pour soutenir l'opération de l'**ONU** a vu son mandat prolongé pour la durée de l'année 1992 dans un premier temps, puis pour 1993. Le Conseil fédéral a décidé de réduire l'effectif des personnes engagées dans cette mission en raison du nombre peu élevé de casques bleus de l'ONU. <sup>8</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 14.12.1992  
ANDRÉ MACH

A l'occasion de la réunion des ministres des pays de l'**AELE**, les représentants helvétiques ont annoncé que **la Suisse renonçait à la présidence de cette association**, qu'elle devait normalement assumer à partir du 1er janvier 1993, afin de faciliter la mise en place de l'EEE. Les autres pays de l'AELE ont fait connaître leur volonté de mettre en vigueur le plus rapidement possible le traité EEE et ont invité la Suisse à participer en tant qu'observateur aux travaux relatifs à la concrétisation de l'EEE. Aucune modification substantielle de l'accord ne devrait intervenir, même si la contribution de la Suisse au fonds de cohésion de la CE devrait faire l'objet d'une nouvelle négociation entre les pays de l'AELE et la CE. Par ailleurs, les sièges de l'Autorité de surveillance et de la Cour de justice de l'AELE, prévus à Genève, devraient être transférés à Bruxelles.

Lors du sommet d'Edimbourg, les Etats de la CE se sont prononcés en faveur d'un élargissement rapide de la Communauté; les négociations en vue de l'adhésion des trois pays de l'AELE autres que la Suisse ayant déjà fait acte de candidature, ont commencé dès le début de l'année 1993; leur adhésion devrait intervenir en 1995. La CE a clairement indiqué aux pays de l'AELE qu'ils devraient accepter l'intégralité du traité de Maastricht et de l'acquis communautaire. Ils pourront cependant bénéficier de périodes transitoires. D'autre part, le Conseil des ministres, tout en demandant à la

Suisse de clarifier sa position au sujet de sa candidature, a invité la Commission européenne à prendre en considération la position du Conseil fédéral sur le résultat du 6 décembre lors de l'élaboration de son avis sur la candidature suisse.<sup>9</sup>

**VERORDNUNG / EINFACHER  
BUNDESBESCHLUSS**  
DATUM: 15.04.1994  
LIONEL EPERON

Mettant un terme au huitième et dernier cycle de négociations commerciales engagées sous l'égide du GATT, les ministres de 111 pays – dont le conseiller fédéral Jean-Pascal Delamuraz – ont signé le 15 avril à Marrakech (Maroc) l'**Acte final** qui entérine les résultats du Cycle d'Uruguay et crée l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Dans la Déclaration de Marrakech, les ministres se sont engagés à entreprendre les démarches nécessaires pour ratifier les résultats de la négociation afin qu'ils puissent être mis en vigueur au plan international le 1er janvier 1995 ou dès que possible après cette date. Le Conseil fédéral ayant décidé de soumettre ces accords au référendum facultatif, Jean-Pascal Delamuraz a tenu à rappeler, à cet égard, que leur ratification par la Suisse pourrait passer par une votation populaire. Pour assurer la transition du GATT à l'OMC, les signataires de l'Acte final ont décidé l'instauration d'un Comité préparatoire de l'OMC. Désireux, par ailleurs, de coordonner les politiques en matière de commerce et d'environnement, les ministres se sont prononcés pour la création – dès l'entrée en vigueur de l'Accord instituant l'OMC – d'un Comité du commerce et de l'environnement. Ils ont également saisi l'occasion de la conférence de Marrakech pour proposer les nouveaux thèmes qui devraient figurer à l'ordre du jour de la future OMC. Au nombre de ceux-ci figurent, entre autres, les relations entre le système commercial et les normes de travail internationalement reconnues, les relations entre les politiques de migration et le commerce international, le commerce et la politique en matière de concurrence et le commerce et les investissements.  
(c.f. aussi: répercussions des accords du GATT sur l'agriculture suisse)<sup>10</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 09.12.1995  
LIONEL EPERON

Après les déconvenues rencontrées par l'AELE en 1994, les perspectives d'avenir quant à l'évolution de l'organisation se sont quelque peu améliorées durant l'année sous revue. Désireuse de renforcer sa présence et son influence européenne sans pour autant élargir le nombre de ses membres, l'Association a adopté à Bergen (Norvège) une déclaration prévoyant la conclusion de **nouveaux accords de libre-échange** avec les pays tiers. Dans cette perspective, l'AELE devait tout d'abord signer un accord de ce type avec la Slovénie dont la demande d'adhésion à l'organisation est toujours pendante. Lors de la réunion des ministres des pays membres qui s'est déroulée à Zermatt (VS), l'Association a par la suite conclu des accords multilatéraux de libre-échange avec la Lituanie, la Lettonie et l'Estonie ainsi que des déclarations de coopération avec trois pays d'Afrique du Nord (Egypte, Maroc et Tunisie). Celles-ci pourraient servir de base à la création d'une future zone de libre-échange. Signalons enfin que le secrétariat général de l'AELE – qui a repris ses activités début juillet après avoir été réorganisé et redimensionné – restera basé à Genève.<sup>11</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 29.09.2011  
ANITA KÄPPELI

Ende September wurde eine von der Schweiz zusammen mit Argentinien und Marokko ausgearbeitete Resolution im **UNO-Menschenrechtsrat** in gegenseitigem Einvernehmen verabschiedet. Durch diesen Entscheid wurde die Position eines neuen Sonderberichterstatters geschaffen, welcher die UNO-Mitgliedsstaaten in Situationen beraten und unterstützen kann, in welchen die Menschenrechte oder das humanitäre Völkerrecht grob verletzt werden.<sup>12</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 07.11.2022  
AMANDO AMMANN

Anfang November 2022 gab das EDA die **Teilnahme von Bundespräsident Cassis und Bundesrätin Sommaruga an der UNO-Klimakonferenz COP27 in Sharm el-Sheik** bekannt. Hauptthema der Konferenz sei die Frage, wie das bereits existierende Ziel, die Erderwärmung auf 1.5 Grad zu begrenzen, erreichbar bleibe. Dazu sollten neue Beschlüsse zur Umsetzung des Pariser Übereinkommens gefasst werden. Die Schweiz engagiere sich für mehr Investitionen in den Klimaschutz sowie für die Erarbeitung konkreter Beschlüsse, welche sich auf die Länder und Sektoren mit den grössten Emissionen konzentrierten, so das EDA. Bundespräsident Cassis hielt am Eröffnungsanlass eine Rede, in der er unter anderem Finanzierungshilfen für den Globalen Umweltfonds (CHF 155.4 Mio.), den Sonderfonds Klimaänderungen (CHF 11.8 Mio.) und den Fonds für die am wenigsten entwickelten Länder (CHF 16 Mio.) ankündigte. Am Rande der Konferenz unterzeichnete er ein bilaterales Klimaabkommen mit Marokko. Des Weiteren nahm er an einer Diskussion zum Thema

Ernährungssicherheit und Klima teil und sprach mit dem Premierminister von Grossbritannien, der Premierministerin Italiens, den Ministerpräsidenten Schwedens und der Palästinensischen Autonomiegebiete sowie mit den Präsidenten von Slowenien, Rumänien und Israel. Bundesrätin Sommaruga reiste erst am 16. November nach Ägypten, um mit weiteren Umweltministern und -ministerinnen hochrangige Gespräche auf politischer Ebene zu führen.<sup>15</sup>

## Zwischenstaatliche Beziehungen

### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 30.11.1981

JEAN-FRÉDÉRIC GERBER

Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'au chapitre des relations bilatérales, **la Suisse entretient un réseau de contacts aussi large que varié**. Toute une panoplie de chefs d'Etats, ministre des Affaires étrangères ou délégations gouvernementales, à titre officiel ou privé, ont séjourné dans notre pays. En particulier s'étaient les visites des premiers ministres péruvien et indien, du vice premier ministre égyptien, des chefs d'Etats du Venezuela et du Ghana, des ministres des Affaires étrangères tunisien, indonésien, belge, cyprite et portugais ainsi que les délégations gouvernementales du Nicaragua et de l'Iran.

Les visites officielles des présidents italien et autrichien ont été l'occasion de raffermir quelque peu les liens privilégiés qui nous unissent à ces deux pays. On savait les autorités italiennes particulièrement préoccupées par le sort de ses ressortissants travaillant en Suisse. Or il semblerait qu'au terme du voyage de S. Pertini, ce contentieux ait en grande partie été aplani. **Deux conventions ont même été ou sont en voie d'être ratifiées par le parlement**. La première porte sur une rétrocession des prestations de l'assurance-invalidité aux saisonniers (MCF 80.075) et, dans un tout autre domaine, la seconde vise à une rectification de frontières (MCF 81.060). Le voyage du chef d'Etat italien avait du reste été précédé de celui de son ministre des Affaires étrangères.

Quant à la visite du chef d'Etat autrichien, elle avait avant tout pour but de discuter du projet de ratification des accords consulaires (MCF 80.074) entre les deux pays, concernant six Etats dans lesquels soit la Suisse, soit l'Autriche n'ont pas de missions diplomatiques. Le parlement a en outre ratifié un traité avec ce pays portant sur la réciprocité dans le domaine de la responsabilité de l'Etat. Désormais, les ressortissants lésés d'un des pays seront traités de la même manière que leurs propres nationaux.

De son côté, **le ministre du DFAE, P. Aubert, s'est rendu d'abord en France afin d'y évoquer les conséquences pour le monde industriel et bancaire helvétique des mesures françaises de nationalisation**. Un certain nombre d'établissements français nationalisés ont en effet des filiales suisses. Le dossier controversé de la fuite des capitaux et de l'évasion fiscale qui, en 1980, avait provoqué un refroidissement dans nos liens avec ce pays voisin n'a guère été abordé. Dans une réponse à une question ordinaire du Conseil national A. Ogi (udc, BE) qui désirait savoir dans quelle mesure les actionnaires suisses seraient indemnisés, le Conseil fédéral P. Aubert a précisé que son homologue français avait donné toutes les garanties quant à une indemnisation prompte.

**Le chef de la diplomatie suisse s'est envolé par la suite pour le Canada** afin de s'y entretenir de l'importante question de l'embargo sur les livraisons d'uranium canadien aux centrales nucléaires suisses. La Suisse demeure le seul pays contre lequel cette mesure, décrétée en 1977, est toujours en vigueur. Notre pays refuse de signer un accord additionnel par lequel il s'engagerait à mieux contrôler ses exportations de matériel nucléaire. Au terme de ces pourparlers, aucune solution satisfaisante ne semble avoir été trouvée.

**Malgré les récents événements qui ont quelque peu altéré nos relations avec certains pays de l'Est, des contacts fructueux restent possibles**. La visite de l'ambassadeur E. Brunner en URSS tendrait à le prouver. Cette consultation s'inscrivait certes dans le contexte des travaux de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE), mais elle marquait aussi la reprise du dialogue politique bilatéral. Depuis plus de trois ans en effet, plus aucun haut fonctionnaire du DFAE ne s'était rendu à Moscou et l'on se souvient que le voyage de P. Aubert, prévu en mars 1980, avait été annulé à la suite de l'intervention soviétique en Afghanistan.

Cette démarche n'a pas empêché notre exécutif d'intervenir publiquement en faveur de la famille du Prix Nobel de la paix, A. Sakharov. Une pétition a même été remise à la Mission de l'URSS auprès des organisations internationales à Genève par une délégation comprenant entre autres les députés M. Bauer (pl, GE) et G. Duboule (prd, GE).

Par ailleurs, la Suisse a conclu **avec la Hongrie un accord fiscal** (MCF 81.054), visant à éviter que des sociétés dites mixtes, financées à la fois par l'industrie hongroise et par

des firmes suisses, soient imposées deux fois. Il s'agit de la première convention du genre jamais signée par notre pays avec un Etat communiste. Plusieurs conventions de ce type conclues avec la Nouvelle-Zélande (MCF 80.076), l'Irlande (MCF 81.028) et la Grande-Bretagne (MCF 81.042) ont été modifiées.

**Au lendemain du coup de force des militaires en Pologne, l'attention s'est évidemment portée vers ce pays.** Le Conseil fédéral a été l'un des premiers gouvernements à condamner officiellement les mesures répressives ordonnées par l'armée. Dans un communiqué publié en décembre, il a souhaité la levée de l'état d'exception ainsi que le complet rétablissement des libertés fondamentales. D'aucuns se sont demandés si cette prise de position n'était pas susceptible de créer un précédent dangereux dans la mesure où il est extrêmement rare que nos autorités s'immiscient dans les affaires intérieures d'un pays. Cela d'autant plus qu'elles avaient réagi mollement lors du coup d'Etat militaire en Turquie ou de l'arrivée de la junte au pouvoir au Salvador.

Dans la plupart des grandes villes suisses, des manifestants se sont réunis à l'appel des syndicats et des partis de gauche pour dénoncer l'état de siège en Pologne et pour exprimer leur solidarité avec les syndicalistes polonais. Une manifestation nationale de soutien a même été organisée à Berne, manifestation qui a rassemblé plus de 10'000 personnes. Varsovie a publiquement critiqué l'attitude du Conseil fédéral dans cette affaire et condamné le fait que les autorités helvétiques aient toléré la réunion de leaders de «Solidarnosc» dans divers villes. Ce durcissement d'attitude ne devrait pas affecter notre aide alimentaire à ce pays. Le gouvernement fédéral a en effet accepté sous forme de postulat une motion (Mo. 80.931) du conseil national Günter (adi, BE) le chargeant de renforcer les mesures prises jusqu'à présent.

A l'occasion de la rencontre à Berne entre P. Aubert et le responsable des Affaires étrangères au sein de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP), **le chef du DFAE s'est déclaré prêt à offrir ses bons offices pour un règlement équitable du conflit au Proche-Orient.** En outre, il a tenu à préciser à nouveau la position du Conseil fédéral. Un tel règlement ne saurait être envisagé sans y associer toutes les parties concernées. Il faudra donc d'une part reconnaître le droit d'Israël à l'existence et à la sécurité dans des frontières internationalement reconnues et d'autre part prendre en considération les aspirations légitimes du peuple palestinien à se déterminer sur son propre avenir. L'OLP représente à cet égard incontestablement la principale organisation palestinienne. Voir sur ce sujet la question ordinaire (Q 80.833) du Conseil national G. Baechtold (ps, VD).

Cette entrevue a suscité un certain nombre de réactions. Le PRD et les milieux pro-israéliens l'ont nettement désapprouvée. Ils ont estimé qu'en recevant un tel représentant, le gouvernement ne faisait que cautionner une organisation terroriste et remettait de surcroît en question la pratique qui consiste à ne reconnaître que des Etats légalement créés. Pour sa part, l'ambassade d'Israël en Suisse a recouru à un procédé guère en usage dans notre pays. Elle a distribué à la presse un dossier sur les déclarations récentes de ce responsable politique et de membres de l'OLP. Il est effectivement exceptionnel qu'une mission d'un pays étranger s'en prenne à la politique des autorités helvétiques. Cette visite pourrait cependant avoir des répercussions plus importantes qu'il n'y paraît. Elle montre en effet à la communauté internationale que la Suisse, tout comme la plupart des Etats européens, admet que la participation des Palestiniens à la recherche d'une solution au problème du Proche-Orient est primordiale et qu'à ce titre, l'OLP a un rôle essentiel à jouer.<sup>14</sup>

VERORDNUNG / EINFACHER  
BUNDESBESCHLUSS  
DATUM: 06.10.1993  
AUTOR UNBEKANNT

Les Chambres fédérales ont approuvé à l'unanimité les **conventions de double imposition** avec le **Luxembourg** (93.030) et le **Maroc** (93.046) ainsi que la révision de celle avec l'**Allemagne** (93.028).<sup>15</sup>

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN  
DATUM: 24.12.1994  
LIONEL EPERON

Les autorités fédérales ont décidé de procéder, d'ici à fin 1996, à la fermeture des **ambassades de Suisse** à Luanda (Angola), Yaoundé (Cameroun) et Panama, ainsi qu'à l'ouverture d'un consulat général à Shanghai (Chine). L'ambassade de Suisse à Beyrouth (Liban) sera, quant à elle, réouverte. En revanche, les consulats généraux établis à Windhoek (Namibie), Bregenz (Autriche), Curitiba (Brésil), Dijon et Le Havre (France), ainsi que le bureau des visas de Casablanca (Maroc) seront supprimés. La Confédération a, par ailleurs, créé un **bureau de liaison** à Jéricho auprès des autorités autonomes palestiniennes.<sup>16</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**DATUM: 22.11.2000  
FRANÇOIS BARRAS

**Le roi des Belges Albert II** a passé deux jours en Suisse. Il en a profité pour inciter le Conseil fédéral à poursuivre sa politique d'ouverture européenne.<sup>17</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**DATUM: 01.01.2004  
ELIE BURGOS

Président de la Confédération durant l'année 2004, **Joseph Deiss** a effectué de nombreux voyages à l'étranger. Il s'est tout d'abord rendu en Irlande, où il s'est entretenu avec le premier ministre irlandais Bertie Ahern au sujet des Bilatérales II. Au mois de mars, il a effectué une visite officielle de quatre jours en Thaïlande afin d'intensifier les relations économiques entre les deux pays. Il y a rencontré le premier ministre thaïlandais, de même que le roi Bhumibol Adulyadej. Suite aux attentats terroristes du 11 mars, le Président de la Confédération s'est rendu à Madrid pour assister aux cérémonies officielles en hommage aux victimes. À la mi-mai, Joseph Deiss a effectué un voyage à Paris en compagnie du conseiller fédéral Pascal Couchepin. Outre la participation à la réunion ministérielle annuelle de l'OCDE, Joseph Deiss a rencontré le Ministre d'Etat, Ministre de l'économie, des finances et de l'industrie français Nicolas Sarkozy en marge de ce sommet. Ils se sont notamment entretenus sur la question des Accords bilatéraux II. Suite à l'accord politique dans les négociations bilatérales II, une délégation du Conseil fédéral composée Joseph Deiss, Micheline Calmy-Rey et Hans-Rudolf Merz, a été reçue à Bruxelles par la Commission européenne au grand complet et par la vice-premier ministre de la République d'Irlande, Mary Harney, en sa qualité de représentante de la présidence du Conseil de l'UE. Le chef du DFE s'est ensuite rendu aux Pays-Bas à la fin du mois de mai. Après avoir visité la Cour pénale internationale de La Haye, Joseph Deiss a partagé un dîner de travail avec le premier ministre néerlandais et a finalement assisté à une réception donnée en l'honneur de la reine Beatrix. Récemment entrée dans l'UE, la Slovaquie a reçu une visite éclair du Président de la Confédération à la fin juin. Les discussions avec le président slovène ont porté, entre autres, sur les bilatérales bis. Fin juillet, c'est en Autriche que le président de la Confédération s'est rendu, afin de rencontrer son homologue autrichien Heinz Fischer. C'est dans l'optique de resserrer les liens économiques et de relancer les investissements japonais que Joseph Deiss a effectué une visite de quatre jours au Japon au mois d'octobre. Outre le premier ministre japonais Junichiro Koizumi, il a rencontré le couple impérial, honneur rare pour un chef d'Etat. À la fin de l'année, il a encore effectué une visite en République tchèque, accompagné d'une forte délégation économique. Il a enchaîné une semaine plus tard par une visite au Mexique (six mois après la visite officielle du président Vicente Fox en Suisse), également accompagné d'une importante délégation des milieux d'affaires. Fin décembre, Joseph Deiss s'est rendu au Burkina Faso pour le dixième Sommet de la Francophonie.<sup>18</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**DATUM: 01.01.2004  
ELIE BURGOS

La conseillère fédérale **Micheline Calmy-Rey** a, de son côté, effectué également beaucoup de visites à l'étranger. Elle a débuté l'année sous revue par une visite à Dublin, où elle a rencontré son homologue irlandais Brian Cowen. Ce voyage s'inscrivait dans la traditionnelle visite à la nouvelle présidence de l'UE, où la Suisse va à chaque fois solliciter un soutien pour l'avancement des négociations bilatérales. Ces dernières étant au point mort en début d'année, la rencontre a été l'occasion pour la ministre des affaires étrangères d'expliquer la position de la Suisse. Toujours pour défendre la position de la Suisse dans les négociations bilatérales avec l'UE, la conseillère fédérale s'est rendue à Bruxelles au début du mois de février. Elle y a rencontré le président de la commission européenne Romano Prodi et le commissaire chargé des Relations extérieures Chris Patten. C'est par une halte à Pretoria (Afrique du Sud) que la cheffe du DFAE a entamé sa tournée en Afrique. Elle y a inauguré la nouvelle ambassade de Suisse. Après avoir visité les programmes d'aide au développement au Mozambique et rencontré le président Joaquim Chissano, la conseillère fédérale a effectué une visite officielle en Egypte, où elle a rencontré son homologue égyptien. L'Initiative de Genève et le processus de paix au Proche-Orient ont occupé une grande place dans les discussions. Lors d'une visite au Luxembourg, Micheline Calmy-Rey s'est entretenue avec son homologue luxembourgeois, ainsi que le premier ministre Jean-Claude Juncker et le ministre du Trésor et du Budget. Il s'agissait d'une nouvelle entrevue dans le cadre des négociations bilatérales avec l'UE. C'est encore cette dernière question qui a présidé à sa visite à Bruxelles et à Paris pour rencontrer ses homologues belge et français. Elle s'est ensuite rendue à Bamako (Mali), où elle a participé à la rencontre du « Réseau Sécurité Humaine ». La Suisse y concentre entre autres son action sur le développement du droit international humanitaire et des droits de l'homme. Au mois de juin, la conseillère fédérale a effectué une visite de quatre jours au Soudan. Elle a tout d'abord visité les camps de réfugiés au Darfour, région de l'ouest du pays en proie à une violente guerre civile, et a ensuite rencontré le président Bashir et des

représentants du gouvernement soudanais à Khartoum. Les discussions ont porté sur le conflit au Darfour et sur la situation humanitaire dramatique dans cette région. Elle a ensuite rencontré les chefs tribaux du Sud-Soudan, dont le chef du principal mouvement rebelle. Au mois d'août, Micheline Calmy-Rey s'est rendue à La Haye, aux Pays-Bas, pour une visite de travail à la présidence de l'UE. Elle y a notamment rencontré son homologue néerlandais pour évoquer la contribution de la Suisse à la cohésion des nouveaux pays membres de l'UE. En marge de l'Assemblée générale de l'ONU au mois de septembre à New York, la cheffe du DFAE a rencontré le secrétaire d'Etat américain Colin Powell. Les discussions ont porté sur le dossier du Proche-Orient et sur les réformes au sein de l'ONU. La conseillère fédérale lui a notamment rappelé la proposition de la Suisse de créer un Conseil des droits de l'homme. Première membre du gouvernement à se rendre au Sri Lanka, Micheline Calmy-Rey y a effectué une visite au début du mois d'octobre. Les questions migratoires, la politique d'aide au développement et la promotion de la paix en Asie ont été abordées avec la présidente et le premier ministre du pays, de même que les membres de l'opposition. Elle a offert le soutien de la Suisse dans les domaines du fédéralisme, de l'aide humanitaire et du déminage. En fin d'année, la conseillère fédérale s'est tout d'abord rendue aux obsèques officielles du Président de l'Autorité palestinienne Yasser Arafat au Caire. Elle a ensuite effectué une visite à Moscou, où elle a rencontré son homologue russe. Cette visite s'est déroulée sur fond de contentieux entre les deux pays, dus notamment aux suites de la catastrophe aérienne d'Überlingen et aux comptes suisses du groupe pétrolier russe Yukos. Les discussions ont porté sur les questions de crime organisé, de blanchiment d'argent et de terrorisme, ainsi que sur le cas de la Tchétchénie.<sup>19</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 01.01.2005  
ELIE BURGOS

La conseillère fédérale **Micheline Calmy-Rey** a, de son côté, également effectué de nombreuses visites à l'étranger. Pour son premier voyage de l'année, la conseillère fédérale s'est rendue en Ukraine, afin de représenter la Suisse à la cérémonie d'investiture du nouveau président, Viktor Iouchtchenko. Début février, la cheffe du DFAE s'est rendue à Bruxelles, où elle a rencontré Javier Solana, le Secrétaire général du Conseil de l'Union européenne et Haut représentant pour la politique étrangère et de sécurité commune de l'UE, ainsi que Benita Ferrero-Waldner, la commissaire européenne aux relations extérieures et à la politique de voisinage. Les questions de la situation au Proche-Orient et de l'Initiative de Genève ont été abordées avec le premier, alors que les Bilatérales II et les modalités de la future contribution suisse à la cohésion de l'UE élargie ont été au centre des discussions avec Mme Ferrero-Waldner. La conseillère fédérale a ensuite effectué une visite de six jours en Israël et en territoires palestiniens. Elle a rencontré tout d'abord le Président de l'Autorité palestinienne, Mahmoud Abbas, et le premier ministre, Ahmad Qoreï, à Ramallah, à qui elle a réaffirmé l'engagement humanitaire de la Confédération. Elle a également plaidé pour que l'Initiative de Genève ne soit pas « oubliée ». En Israël, elle a été reçue par son homologue et par le Président Moshé Katsav. Les entretiens ont porté sur les relations entre la Suisse et Israël, ce dernier pays s'étant plaint d'une campagne hostile à son égard dans certains parlements cantonaux suisses et dans les médias. La conseillère fédérale a ensuite effectué, à la fin février, une visite de six jours en Amérique du Sud. Elle s'est rendue au Pérou, en Argentine et en Uruguay. Elle s'est ensuite rendue à Ankara au mois de mars, afin de normaliser les relations entre la Suisse et la Turquie, qui se sont dégradées en grande partie à cause de la question très sensible du génocide arménien. Elle a notamment rencontré son homologue turc Abdullah Gül. La cheffe du DFAE a effectué une visite en Serbie-Monténégro au mois de juin. Elle y a rencontré le Président serbe Boris Tadic. Sujet extrêmement délicat, Micheline Calmy-Rey a prôné l'indépendance du Kosovo, province serbe actuellement sous protectorat international, et a offert les services de la Suisse, afin d'aider Serbes et Albanais dans leurs pourparlers. Le président serbe ne l'a pas entendu de cette oreille, puisqu'il a rétorqué que la « fragmentation » de la Serbie-Monténégro serait un « détonateur dangereux » pour la région. La conseillère fédérale a ensuite été reçue à Kiev au mois de juin, où elle a rencontré le Président Viktor Iouchtchenko. Une intensification des relations bilatérales entre la Suisse et l'Ukraine, notamment en matière de coopération technique et économique, a figuré au menu des discussions. Fin juin, Micheline Calmy-Rey a effectué une visite aux Etats-Unis, où elle a rencontré son homologue américaine Condoleezza Rice. De nombreuses questions ont été abordées, dont l'arrivée au pouvoir d'un ultraconservateur en Iran, un nouveau protocole additionnel aux Conventions de Genève, ainsi qu'un accord commercial bilatéral (accord de libre-échange) entre la Suisse et les Etats-Unis. La conseillère fédérale s'est en outre rendue au siège de l'ONU à New York, où elle a rencontré Kofi Annan. Après une visite officielle à Madrid, où elle a été reçue par son homologue espagnol, la cheffe du DFAE s'est rendue au Kosovo. Elle y a rencontré le Président

kosovar Ibrahim Rugova et le premier ministre Bairam Kosumi. Elle a réaffirmé que le DFAE souhaitait une « indépendance formelle » pour le Kosovo. Cette prise de position, n'a pas manqué de susciter les critiques de Belgrade, mais également des remous aux chambres fédérales. Suite à une visite à Budapest, où elle a rencontré son homologue hongrois, Micheline Calmy-Rey a effectué une tournée au Proche-Orient au mois de novembre. Ce voyage en Egypte, en Israël, dans les territoires palestiniens et au Liban a été centré principalement sur l'adoption d'un emblème additionnel pour le Mouvement de la Croix-Rouge. Au cours de cette visite, elle a rencontré le premier ministre israélien Ariel Sharon et le Président de l'Autorité palestinienne Mahmoud Abbas. En fin d'année, la conseillère fédérale s'est rendue en Slovénie, afin d'évoquer l'aide de la Suisse à la cohésion de l'UE, et à Prague, où elle a été reçue par son homologue tchèque.<sup>20</sup>

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN  
DATUM: 01.01.2007  
ELIE BURGOS

Présidente de la Confédération durant l'année sous revue, la conseillère fédérale **Micheline Calmy-Rey** a effectué de nombreux voyages à l'étranger. Elle s'est tout d'abord rendue au mois de février en Asie, et plus précisément au Cambodge et en Indonésie. L'aide humanitaire et le renforcement de la paix ont été au menu des discussions. Dans le premier pays, elle a été reçue par le nouveau roi Norodom Sihamoni. En Indonésie, elle a rencontré le président Susilo Bambang Yudhoyono. Au mois de mars, la conseillère fédérale s'est rendue en Italie, où elle a rencontré le chef du gouvernement Romano Prodi. La question de la fiscalité entre la Suisse et l'UE a été au centre des discussions. En visite en Estonie au mois d'avril, elle a rencontré son homologue Urmas Paet ainsi que le premier ministre Andrus Ansip, avec qui elle s'est entretenue des relations Suisse-UE. Au cours du même déplacement, Micheline Calmy-Rey a effectué une visite en Pologne, où elle a abordé la question des projets de cohésion que financera la Suisse, puis en Lettonie où elle a notamment rencontré la présidente Vaira Vike-Freiberga. En visite officielle au Portugal au mois de mai, la présidente de la Confédération a rencontré le président Anibal Cavaco Silva et le premier ministre Jose Socrates, avec lesquels elle s'est entretenue des relations bilatérales entre la Suisse et le Portugal et de questions de politique européenne. Au mois de juin, Micheline Calmy-Rey a effectué une visite de deux jours en Espagne. Elle y a notamment rencontré le roi Juan Carlos, ainsi que son homologue Miguel Angel Moratinos. Elle s'est ensuite rendue en Afrique au mois de juillet, pour une tournée de plus d'une semaine, lors de laquelle elle a visité pas moins de sept pays (Bénin, Ghana, Sénégal, Tchad, République démocratique du Congo, Burundi et Rwanda). Au mois de septembre, la présidente de la Confédération a participé aux travaux de la 62ème Assemblée générale de l'Organisation des Nations unies à New York. Lors d'une visite de deux jours à Bruxelles, Micheline Calmy-Rey a été reçue par le président de la Commission européenne, Jose Manuel Barroso. Lors d'une visite en Inde au mois de novembre, la cheffe du DFAE et le premier ministre indien ont décidé de mettre en place un groupe de travail chargé de négocier un mémoire d'entente destiné à structurer les relations bilatérales entre les deux pays. Elle a ensuite rencontré le président russe Vladimir Poutine et le premier ministre Sergueï Lavrov, avec qui elle a signé un mémoire d'entente visant à approfondir les relations bilatérales entre la Suisse et la Russie. La présidente de la Confédération a rencontré le président de la République française Nicolas Sarkozy en novembre à Paris. Les discussions ont porté, entre autres, sur la politique européenne. En décembre, Micheline Calmy-Rey s'est à nouveau rendu à Paris, afin de représenter la Suisse à la Conférence internationale des donateurs pour le Territoire palestinien.<sup>21</sup>

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN  
DATUM: 01.01.2007  
ELIE BURGOS

La conseillère fédérale **Doris Leuthard** s'est rendue au Brésil en début d'année, où elle a signé un protocole d'entente entre les deux pays avec le ministre brésilien des affaires étrangères, qui permettra de faire baisser les droits de douane appliqués aux produits suisses. Elle a ensuite effectué une visite de travail deux jours à Vienne. Elle y a rencontré le ministre de la santé, de la famille et de la jeunesse, avec qui elle a discuté de la compatibilité entre vie familiale et vie professionnelle. La conseillère fédérale s'est ensuite rendue en Afrique du Sud et en Tanzanie en compagnie d'une délégation de représentants d'économiesuisse. L'amélioration des conditions-cadres pour les entreprises suisses et les phénomènes de double imposition ont été au centre des discussions. Au mois de juin, la cheffe du DFE a participé à la réunion ministérielle ordinaire de l'AELE à Vaduz, lors de laquelle des discussions ont été menées sur la politique de l'AELE en matière d'accords de libre-échange avec des pays non-membres de l'UE. Suite à un voyage en Chine au mois de juillet, lors duquel Doris Leuthard a tenté d'inciter les entreprises chinoises à investir en Suisse, la conseillère fédérale s'est

rendue en Inde, où elle a signé un protocole d'entente avec son homologue indien en matière de protection de la propriété intellectuelle. L'accord en question prévoit la création d'un groupe chargé de plancher sur les questions liées à la prévention de la production, de la distribution et de la vente de produits contrefaits. La conseillère fédérale s'est ensuite rendue à Oman et dans les Emirats arabes unis dans le cadre d'une mission économique. Elle a notamment signé un accord relatif à l'exonération fiscale des entreprises de navigation aérienne avec les autorités du Sultanat d'Oman. A la mi-novembre, Doris Leuthard s'est rendue à Bruxelles pour participer à la réunion annuelle du « Joint ECOFIN » réunissant les ministres de l'économie et des finances de l'UE et de l'AELE. La conseillère fédérale s'est ensuite rendue en Italie, dans le cadre d'une visite de travail auprès de son homologue, le ministre italien du développement économique Pier Luigi Bersani. En décembre, la cheffe du DFE, a participé à une réunion informelle de ministres du commerce et de l'économie à Bali, sur l'invitation de la ministre indonésienne du commerce.<sup>22</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 01.01.2008  
ELIE BURGOS

Président de la Confédération durant l'année sous revue, le conseiller fédéral **Pascal Couchepin** a effectué de nombreux voyages à l'étranger. Il s'est tout d'abord rendu au mois de janvier au Maroc, où il a été reçu par le premier ministre Abbas el-Fassi. De là, il s'est rendu en Egypte, où il a rencontré le président Hosni Mubarak, avec lequel il s'est entretenu au sujet du processus de paix israélo-palestinien. Le conseiller fédéral a également signé avec le ministre de la culture Farouk Hosni une déclaration d'intention en vue d'un accord de restitution de biens culturels. Au mois de mars, Pascal Couchepin a effectué une visite en Slovaquie, au cours de laquelle il a rencontré le président Danilo Turk et le premier ministre Janes Jansa. La question du Kosovo et des relations Suisse-UE ont notamment figuré au menu des discussions. En visite officielle en Azerbaïdjan au mois de mai, le président de la Confédération a rencontré le président Ilham Aliiev. Il était accompagné de hauts représentants de la société Electricité de Laufenburg (EGL), désireuse d'acheter du gaz azerbaïdjanais pour alimenter un projet de gazoduc transadriatique. Il s'est ensuite rendu à Saragosse en Espagne à l'occasion de la Journée suisse de l'Exposition internationale, qu'il a visitée en compagnie du ministre espagnol de la culture. Début août, Pascal Couchepin a rencontré tous les principaux dirigeants vietnamiens au cours d'une visite dans l'Etat communiste. Il a notamment évoqué la conclusion d'un accord de libre-échange entre les deux pays à moyen terme. En octobre, le conseiller fédéral a tout d'abord rencontré le président français Nicolas Sarkozy à Evian en France, en marge d'une conférence de chefs d'Etat. Il s'est ensuite rendu au Liban, où il a été reçu par le président Michel Sleimane. Il a réitéré la volonté de la Suisse à participer au processus de réconciliation nationale au Liban en continuant notamment à accueillir des entretiens à Genève entre les différents partis politiques. Le Président de la Confédération a effectué une visite officielle en Turquie au mois de novembre, témoignant de la réconciliation entre les deux pays, après plusieurs années de tensions. Il a rencontré son homologue Abdullah Gül, qui s'est réjoui des mesures prises par la Suisse à l'encontre du PKK. En décembre, Pascal Couchepin s'est rendu au Chili. Il a souligné l'importance de la coopération scientifique entre les deux pays lors de sa rencontre avec la présidente Michelle Bachelet.<sup>23</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 01.01.2010  
SÉBASTIEN SCHNYDER

Au mois de février, **Evelyne Widmer-Schlumpf** a présenté à Bruxelles la position de la Suisse dans son utilisation de l'accord de Schengen pour bloquer des visas libyens. Cette utilisation a été alors considérée comme abusive par certains pays membres. En septembre, elle a participé à la rencontre des ministres européens de l'intérieur lors d'une réunion du comité mixte sur Schengen, à Luxembourg. Elle a ainsi annoncé que malgré l'augmentation des coûts de Schengen, suite notamment au développement de la banque de données SIS II, il n'y aurait pas de surcoût pour la Suisse. Au mois d'août, elle a rencontré son homologue, Alexander Kononow, en Russie afin de discuter de la coopération en matière judiciaire entre les deux pays.<sup>24</sup>

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 01.01.2010  
SÉBASTIEN SCHNYDER

Au mois de février, **Didier Burkhalter** est allé signer l'accord relatif à la participation de la Suisse aux programmes communautaires de formation à Bruxelles. Il y a rencontré Androulla Vassiliou, commissaire européenne en charge de l'éducation. En octobre, il a célébré les 10 ans de la diplomatie scientifique au sein du réseau Swissnex, à Boston. Il s'est ensuite rendu à San Francisco pour visiter un grand réseau de soins intégrés. Au mois d'août, il est allé au Brésil dans le cadre de la coopération scientifique et sanitaire.<sup>25</sup>



**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**DATUM: 01.01.2010  
SÉBASTIEN SCHNYDER

En fin d'année, la nouvelle conseillère fédérale, **Simonetta Sommaruga**, a participé à diverses réunions du comité mixte pour Schengen à Bruxelles. Elle y a notamment évoqué l'acceptation de l'initiative sur l'expulsion des criminels étrangers et a assuré que la Suisse respecterait ses engagements en conciliant ses obligations constitutionnelles et internationales.<sup>26</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**DATUM: 01.01.2012  
EMILIA PASQUIER

La présidente de la Confédération de l'année sous revue, **Eveline Widmer-Schlumpf**, et le chef de la diplomatie suisse, Didier Burkhalter, se sont rendus à Bruxelles pour discuter principalement des relations bilatérales entre la Suisse et l'UE, des relations qualifiées d'étroites et intenses par les deux parties au terme de la visite. Les dossiers des marchés financiers, de la crise de l'euro et de la politique extérieure ont également été abordés. Ces discussions se sont déroulées en présence des hauts représentants de l'UE, soit le président de la Commission européenne José Manuel Barroso, le président du Parlement européen Martin Schulz et le commissaire européen à la fiscalité Algirdas Semeta. Cette rencontre a également permis à la Suisse de signer l'accord fiscal avec la Grande-Bretagne. La signature de cet accord, communiquée de manière inadéquate, a refroidi l'atmosphère de la rencontre helvético-européenne. Toujours en Belgique, les deux conseillers fédéraux se sont déplacés à Lommel et à Louvain, afin d'assister aux obsèques des victimes ayant tragiquement perdu la vie dans un accident de car en Valais. La présidente s'est ensuite rendue à Vienne, où elle a salué la conclusion de l'accord fiscal avec l'Autriche. En juin, une rencontre a été organisée avec le président tchèque, l'occasion de discuter notamment de l'activation de la clause de sauvegarde par la Suisse. Les négociations au sujet d'un accord fiscal avec l'Italie ont ensuite emmené le ministre des finances à Rome. Puis, Eveline Widmer-Schlumpf a représenté la Suisse lors de la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques d'été à Londres. En septembre, la présidente s'est envolée pour New-York où, devant l'Assemblée générale de l'ONU, elle a expliqué les priorités politiques suisses dans le cadre de l'ONU, à savoir la sécurité internationale, la nécessité de réformer les institutions onusiennes et le développement durable. La finance l'a ensuite emmenée à Tokyo pour participer à une réunion du Conseil exécutif du FMI. A Vientiane, le Sommet du Forum Asie-Europe (ASEM) a reçu la Suisse, représentée par Eveline Widmer-Schlumpf, comme nouveau membre. Enfin, au début de mois de décembre, la présidente a rencontré le président français François Hollande. La convention de double-imposition en matière de succession s'est imposée comme sujet de discussion entre les deux chefs d'Etat. La présidente s'est finalement rendue au Luxembourg pour engager un dialogue sur le dossier fiscal.<sup>27</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**DATUM: 22.02.2012  
EMILIA PASQUIER

Le renforcement de la coopération dans le domaine de la migration entre la Suisse et le Maroc a été au centre de la rencontre entre le **ministre marocain de la justice Mustapha Ramid** et Simonetta Sommaruga.<sup>28</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**DATUM: 31.08.2012  
EMILIA PASQUIER

La venue du **ministre belge des affaires étrangères Didier Reynders** a été l'occasion de traiter de la politique bilatérale entre la Belgique et la Suisse, ainsi que des questions européennes et internationales. Le ministre belge a officiellement remercié le canton du Valais et la municipalité de Sion pour leur intervention lors de l'accident de car en mars 2012, qui avait coûté la vie à de nombreux enfants belges.<sup>29</sup>

**ANDERES**DATUM: 01.01.2013  
EMILIA PASQUIER

**Doris Leuthard**, cheffe du Département fédéral de l'environnement, transports, de l'énergie et de la communication, s'est rendue au Danemark en début d'année, afin de discuter des dossiers de politique énergétique et de politique des transports avec le gouvernement danois. Ensuite, elle a représenté la Suisse à Nairobi lors d'une conférence visant à discuter les stratégies possibles pour la mise en œuvre des décisions prises à la Conférence sur le développement Rio+20. Elle a ensuite participé au forum pentalatéral de l'énergie à Luxembourg au côté de l'Allemagne, la France, la Belgique, les Pays-Bas, le Luxembourg et l'Autriche. Bruxelles a ensuite accueilli la ministre pour un entretien avec le commissaire européen à l'énergie. Cette rencontre a permis à Doris Leuthard d'aborder les négociations de l'accord sur l'électricité entre la Suisse et l'UE. En octobre, la ministre argovienne s'est rendu au pays du soleil levant. A Tokyo, elle a notamment signé la Convention sur le mercure qui vise à réduire la production et les utilisations du mercure dans l'industrie.

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**DATUM: 01.01.2013  
EMILIA PASQUIER

La ministre de la justice et police, **Simonetta Sommaruga**, a débuté l'année en se rendant à la réunion informelle du Conseil Justice et affaires intérieures de l'UE à Dublin. Puis, elle s'est rendue au Nigéria. Elle a profité de cette occasion pour saluer la coopération, notamment le partenariat migratoire signé en 2011, entre les deux pays. Toujours sur le continent africain, en Angola, elle a signé un accord sur la suppression de l'obligation de visas pour les diplomates et un accord de coopération en matière de migration avec le gouvernement angolais. Un autre accord de migration a été signé lors de son passage en République Démocratique du Congo. Les ministres de la justice d'Allemagne, d'Autriche, du Liechtenstein et de la Suisse se sont rencontrés à Nuremberg pour un échange d'idées sur la lutte contre la traite d'êtres humains, l'intégration des étrangers, ainsi que sur les conséquences migratoires du printemps arabe. C'est ensuite à Vilnius que la ministre a pris part à une réunion informelle du Conseil Justice et Affaires intérieures de l'UE. Invitée par la ministre autrichienne, Simonetta Sommaruga a par la suite rencontré ses homologues allemands, autrichiens et liechtensteinois à Alpbach, où les discussions ont porté sur la transparence et la protection des données. En septembre, la politicienne socialiste s'est envolée pour New York, où elle a participé au dialogue de haut niveau des Nations Unies sur les migrations internationales et le développement. En octobre, un accord pour renforcer la coopération policière a été signé alors que la ministre rencontrait son homologue italien à Rome. De passage en France, Simonetta Sommaruga s'est exprimée sur la criminalité transfrontalière, les migrations, la politique d'asile et le voile islamique. La conseillère fédérale s'est finalement rendue à Bruxelles où elle a participé à la réunion du Comité mixte Schengen.

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**DATUM: 17.04.2015  
CAROLINE HULLIGER

Le 17 avril, Jacqueline Galant, **la ministre belge de la Mobilité**, était à **Berne** pour une visite de travail. Elle s'est entretenue avec son homologue suisse, Doris Leuthard, qui lui a présenté le système ferroviaire helvétique.<sup>30</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**DATUM: 19.06.2015  
CAROLINE HULLIGER

Les chambres fédérales ont adopté l'avenant modifiant la **CDI avec la Belgique**. Cette modification concerne l'échange de renseignements en matière fiscale.<sup>31</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**DATUM: 06.10.2015  
CAROLINE HULLIGER

Doris Leuthard a présidé la **rencontre** des ministres à Luxembourg **concernant la création du bloc d'espace aérien fonctionnel Europe centrale** (FABEC). Ce bloc fait partie du projet de Ciel unique européen (Single European Sky) lancé par la Commission européenne et visant à augmenter l'efficacité de la navigation aérienne en Europe. Les pays participant au FABEC sont la France, l'Allemagne, la Belgique, les Pays-Bas, le Luxembourg et la Suisse.

Lors de sa visite au Luxembourg, la cheffe du DETEC a également eu l'occasion de rencontrer Carole Dieschbourg, la ministre de l'environnement du Luxembourg.<sup>32</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**DATUM: 10.11.2015  
CAROLINE HULLIGER

Le 10 novembre, **Johann Schneider-Ammann** s'est déplacé à **Bruxelles** pour une visite de travail. Il a d'une part participé à la rencontre annuelle des ministres de l'AELE et de l'Union européenne. D'autre part, le conseiller fédéral a rencontré les commissaires européens Jyrki Katainen et Carlos Moedas avec lesquels il a discuté de la relation entre la Suisse et l'UE et de la situation des chercheurs suisses au sein du programme Horizon 2020.<sup>33</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**DATUM: 13.11.2015  
CAROLINE HULLIGER

Doris Leuthard a participé à Paris à la **conférence ministérielle de l'Agence internationale de l'énergie**. Le thème de cette conférence s'est intitulé « Innovations pour un avenir énergétique plus propre et plus sûr ». La conseillère fédérale a également eu l'occasion de s'entretenir avec le ministre chilien de l'énergie Máximo Pacheco ainsi qu'avec le ministre marocain de l'énergie Abdelkader Amara.<sup>34</sup>

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN  
DATUM: 24.11.2022  
AMANDO AMMANN

Ende November 2022 wurden **Bundespräsident Cassis und seine Gattin Paola Rodoni Cassis in Belgien** von König Philippe und Königin Mathilde zu einem zweitägigen Staatsbesuch empfangen. In seiner Rede betonte Cassis die Gemeinsamkeiten der beiden Länder, insbesondere die Mehrsprachigkeit und den Föderalismus, sowie die damit einhergehenden Herausforderungen.

Der Bundespräsident traf sich am ersten Besuchstag auch mit seinem belgischen Pendant, Premierminister Alexander De Croo zu einem offiziellen Gespräch, bei dem sich die beiden über die bilateralen Beziehungen ihrer Länder in wirtschaftlicher und wissenschaftlicher Hinsicht, den Krieg in der Ukraine, die europäische Energieversorgung und die Sicherheitslage Europas unterhielten. Darüber hinaus drehte sich das Gespräch um die Schweizer Europapolitik und die thematischen Schwerpunkte des Schweizer Einsitzes im UNO-Sicherheitsrat. Auch die Themen Bildung, Forschung und direkte Demokratie wurden abgedeckt. Danach tauschte sich Cassis mit den Präsidentinnen der beiden Kammern des belgischen Parlaments und mit dem Bürgermeister von Brüssel aus. Am zweiten Tag des Staatsbesuchs reiste die Schweizer Delegation in den französischsprachigen Landesteil Wallonien.<sup>35</sup>

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN  
DATUM: 23.06.2023  
AMANDO AMMANN

Im Juni 2023 reiste **Bundesrat Ignazio Cassis für einen Staatsbesuch in das Königreich Marokko**, wo er von seinem marokkanischen Amtskollegen Nasser Bourita in Empfang genommen wurde. Die bilaterale Partnerschaft der beiden Länder habe sich seit der Unterzeichnung einer gemeinsamen Erklärung zur Kooperation in Wirtschaft, Wissenschaft und nachhaltiger Entwicklung im Dezember 2021 gut entwickelt, stellte der Schweizer Aussenminister fest. Unter anderem habe man 2022 am Rande der COP27 einen Vertrag über die Zusammenarbeit im Klimaschutz unterzeichnet und ein ebenfalls 2022 abgeschlossenes MoU habe zu mehreren Forschungskoperationen zwischen schweizerischen und marokkanischen Institutionen geführt. Auch das Handelsvolumen sei 2022 weiter gestiegen, unterdessen sei Marokko der drittgrösste Exportmarkt der Schweiz auf dem afrikanischen Kontinent. Bundesrat Cassis und Aussenminister Bourita unterhielten sich auch über die jüngsten politischen Entwicklungen im Nahen Osten und in Nordafrika, unter anderem über den politischen Prozess in Libyen, die Krise im Sudan und die Herausforderungen der Sahelzone. Cassis sprach sich diesbezüglich auch für eine gegenseitig akzeptable Lösung im Konflikt um die Westsahara aus und appellierte an Marokko, glaubwürdige Bemühungen für einen politischen Kompromiss gegenüber den Autonomiebestrebungen in der Region an den Tag zu legen.<sup>36</sup>

## Entwicklungspolitik

Les débats que suscite depuis plusieurs années l'**aide au développement ont connu de nouveaux rebondissements** en 1981. Une discussion très vivace s'est en effet ouverte sur ce thème, animée principalement par les milieux proches de l'économie privée et les tiersmondistes. Si les premiers voient dans la coopération helvétique un moyen de stimuler avant tout nos exportations, les seconds, en revanche, sont partisans d'une autre forme de développement qui devrait favoriser la libération des pays pauvres de toutes les oppressions. La controverse a parfois été si âpre, les arguments avancés souvent si dogmatiques que les discussions ont abouti dans une impasse. D'autres courants sont également responsables de cette situation. Qu'ils proviennent des défenseurs d'une Suisse repliée sur elle-même ou des milieux chrétiens pour qui l'aide au développement devrait se limiter exclusivement à des projets humanitaires, eux aussi, à leur manière, ont contribué à semer le doute dans les esprits.

Face à ces critiques multiples, nos autorités ont «louvoyé», cherchant plus à concilier qu'à adopter une stratégie à la mesure des difficultés. Et pourtant, notre aide publique au développement (APD), malgré les efforts consentis, demeure toujours parmi les plus modestes. Elle ne représentait en 1980 que 0.24 pourcent de notre produit national brut (PNB). Durant la même période, les flux nets des capitaux suisses vers le tiers monde auraient été dix fois plus élevés (2.4 % du PNB). L'APD ne correspondait donc qu'aux dix pour cent des flux totaux des capitaux suisses en direction du tiers monde, alors que pour les 17 pays industrialisés membres du Comité d'aide au développement (CAD), Suisse comprise, elle était en moyenne de 36 pourcent. Il est vrai que notre pays arrivait en tête pour ce qui est des dons des organismes privés bénévoles. Voir les données publiées à ce sujet par le service de presse de l'OCDE en juin 1981.

L'objectif fixé dans le plan financier pour la législature en cours prévoit certes une augmentation substantielle des sommes allouées aux différents crédits cadre que comprend l'APD. En pourcentage du PNB, ces montants devraient représenter, selon les

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN  
DATUM: 31.12.1981  
JEAN-FRÉDÉRIC GERBER

estimations du Conseil fédéral, 0.27 pourcent en 1981, 0.31 pourcent en 1982 et 1983. Mais compte tenu des mesures financières prises au titre des réductions linéaires et des compressions budgétaires, le but que s'est assigné le Conseil fédéral – porter d'ici 1982 la contribution de la Confédération à un montant correspondant au 0.31 pourcent du PNB – ne sera vraisemblablement pas atteint. Il est encore en deçà de la moyenne des autres pays industrialisés (0.37 % en 1980) et fort éloigné de l'objectif de 0.7 pourcent fixé dans le programme de l'ONU pour les années 1970 et 1980 et auquel la Suisse s'est associée. Pour sortir de ce que d'aucuns n'ont pas craint de qualifier de «montée de la confusion des idées au sujet de la coopération Suisse-tiers monde», des voix, bien timides encore, se sont efforcées de clarifier les enjeux et de dégager des idées forces autour desquelles un véritable dialogue Nord-Sud pourrait enfin être instauré.

Un nouveau front de polémique s'est donc ouvert en 1981. Diverses personnalités, liées ou non aux milieux des affaires, ont contesté les méthodes et le travail accomplis à ce jour en matière de coopération technique et d'aide financière. Sur la sellette, la Direction de la **coopération au développement et de l'aide humanitaire (DDA)** et son projet de créer, en collaboration avec les grandes associations d'entraide, une nouvelle organisation (NO) de caractère mixte, publique et privée. Dotée d'un fonds de roulement de CHF un million, elle serait chargée d'exécuter pour le compte de l'Etat des projets que la DDA n'est plus capable de réaliser faute de personnel. Cette initiative s'inscrivait dans le cadre des efforts visant à intensifier notre coopération bilatérale, puisque le parlement avait voté en 1980 le plus grand crédit jamais octroyé à l'aide au tiers monde.

Avant même sa fondation, les critiques n'ont pas épargné ce nouvel organisme. L'opposition la plus véhémente est venue notamment des milieux des bureaux d'ingénieurs-conseils qui craignaient visiblement que l'industrie soit moins sollicitée que par le passé dans les nouveaux projets. Plusieurs parlementaires, radicaux en général, ont également émis de sérieuses réserves. Ils se sont lancés dans une véritable campagne de dénigrement, estimant d'une part que la NO projetée n'était qu'un prétexte pour contourner le blocage du personnel fédéral et que d'autre part, en s'appuyant davantage sur les oeuvres d'entraide et l'économie privée, on pourrait parfaitement s'en passer. Longtemps différée en raison des réticences observées et de difficultés d'ordre juridique, elle devrait néanmoins voir le jour en 1982. La Confédération n'en sera pas membre; elle se contentera de lui allouer des subsides et de lui confier des projets – agricoles, forestiers et autres réalisations – bien déterminés.

En outre, réunis depuis mars en un «Gruppe Schweiz-Dritte Welt», des députés bourgeois ont formulé un certain nombre de revendications ayant trait à la diffusion d'une meilleure information, à une collaboration plus étroite entre l'économie, les responsables de l'aide au développement et l'Assemblée fédérale ainsi qu'à une intensification de la discussion avec les autorités compétentes. Voir aussi interpellation (Ip. 81.436) du groupe PRD au Conseil national sur le thème «quelle politique du développement?»

Ils se sont du reste inspirés en partie du contenu d'une motion (Mo. 80.910) déposée en 1980 déjà au Conseil des Etats par C. Schmid (pdc, AI). Elle demandait une modification de la loi sur la coopération et l'aide humanitaire de manière à ce que les programmes arrêtés soient soumis annuellement à l'approbation des Chambres. Le gouvernement a vivement réagi à ces propos. Il a déclaré en substance qu'une telle modification serait susceptible d'entraîner des retards considérables dans les prises de décision. Il serait néanmoins prêt à mieux informer à l'avenir les parlementaires sur ses activités dans ce domaine.

En définitive, la tentative des milieux d'affaires, par le biais du PRD, pour reprendre quelque peu le contrôle de la politique suisse de l'aide au développement et y voir conciliés aspects commerciaux et humanitaires, s'est soldée par un succès. Ils ont été en effet les principaux bénéficiaires du renouvellement partiel et de l'élargissement (de 15 à 17) du nombre de personnalités siégeant au sein de la Commission consultative pour la coopération internationale au développement. Le rôle de cette commission, présidée par E. Blunschy (pdc, SZ), est considérable. C'est elle qui est l'inspiratrice de la doctrine officielle de la coopération au développement. Doctrine qui se voulait progressiste puisque l'essentiel de l'aide suisse devait être acheminée vers les pays les plus défavorisés, dans le respect de leurs traditions artisanales et agricoles.

Le contentieux a resurgi lors des débats au parlement sur le budget 1982 de la Confédération. La **contribution publique de l'aide au développement** n'a en effet pas été épargnée par les mesures d'économie. Les Chambres ont accepté à une faible

majorité de réduire de 18 pour cent les crédits octroyés à la coopération technique et à l'aide financière par rapport à ce qui avait été prévu dans le plan financier. Cette diminution résulte d'une première coupure de dix pour cent au titre des réductions linéaires et d'une seconde de huit pour cent consécutive aux compressions budgétaires. De nombreux orateurs sont intervenus en vain pour que l'on renonce à cette nouvelle amputation de huit pour cent ou qu'on la limite au moins à quatre pour cent.

L'Assemblée fédérale a tout de même ratifié une **série de projets d'aide au tiers monde dans le cadre des mesures de politique commerciale** (MCF 81.008). Il s'agit du financement d'un Fonds commun pour les produits de base, de la conclusion ou de la prorogation de deux accords particuliers pour le caoutchouc et le cacao ainsi que la prolongation pendant dix nouvelles années des préférences tarifaires pour les exportations industrielles des pays pauvres. La grande nouveauté réside dans l'établissement de ce Fonds commun pour la stabilisation des prix des matières premières. Son coût ne devrait pas dépasser CHF 19 millions. Ce montant servira à la fois au financement des stocks régulateurs, à la diversification et commercialisation des produits de base en provenance des pays en développement.

Parmi les crédits mixtes accordés au titre de l'aide à la balance des paiements, le plus controversé a été celui octroyé au Maroc. Une proposition de différer la conclusion du traité bilatéral a été rejetée. Voir sur ce sujet l'interpellation (Ip. 81.389) du groupe PdT/PSA/POCH.

Enfin, les Chambres ont adopté deux accords spéciaux. L'un vise à l'octroi d'un prêt à la Turquie (MCF 80.085) et l'autre porte sur l'indemnisation des biens appartenant à des ressortissants suisses nationalisés par le Zaïre (MCF 80.082). En raison des régimes politiques au pouvoir dans ces deux pays, tous deux se sont heurtés à l'opposition des milieux de la gauche.

Le parlement a en outre approuvé un **nouveau crédit cadre** de CHF 360 millions destiné à la prolongation et à l'extension de **l'aide humanitaire** (MCF 81.037) fournie par la Suisse. S'étalant sur trois ans, il prendra la relève des 270 millions alloués en 1979 et qui seront totalement engagés au printemps 1982. La plus grande partie sera versée aux oeuvres d'entraide et aux organisations internationales (131 millions). Le reste sera réparti entre l'aide alimentaire (112 millions en produits laitiers et 51 millions en produits céréaliers), le financement du Corps suisse de volontaires en cas de catastrophes et la création d'une réserve en faveur des victimes particulièrement touchées par de grandes perturbations.

Enfin, les Chambres ont accepté un projet visant d'une part à regrouper les contributions régulières et complémentaires de la Confédération au Comité international de la Croix-Rouge (CICR) (MCF 81.036) en une seule et d'autre part de la porter annuellement à 20 millions (12.5 millions auparavant).<sup>37</sup>

## Aussenwirtschaftspolitik

Compte tenu de la nouvelle appréciation du franc suisse, **l'industrie suisse d'exportation** n'en est pas moins demeurée **remarquable**, puisqu'elle est parvenue à accroître ses livraisons à l'étranger de 4,2% en volume et de 2,0% en valeur nominale. Cependant, eu égard à une conjoncture internationale relativement favorable, à une reprise des investissements en Europe occidentale et à une demande toujours en forte augmentation dans le Sud-Est asiatique, la Suisse a malgré tout perdu des parts de marché, comme ce fut déjà le cas l'année précédente.

Les résultats des exportations ont connu des différences marquées selon les **branches économiques** passées en revue. Sont parvenues à de bons résultats les livraisons suisses de biens semi-finis et intermédiaires, en particulier dans les secteurs des métaux (+7,3% en valeur nominale) et des machines (+4,9%), qui ont profité d'une reprise progressive des investissements des entreprises en Europe occidentale. Connaissant des hausses plus modérées, les exportations de l'industrie chimique (+2,4%), des matières plastiques (+2,2%), du commerce des denrées alimentaires (+1,4%) et de celui des instruments de précision (+0,9%) se sont néanmoins bien comportées comparativement aux livraisons suisses dans les secteurs des textiles (-6,8%) et de l'habillement (-7,0%) qui ont été touchés de plein fouet par la faiblesse de la consommation privée en Europe occidentale et par les fluctuations monétaires. L'industrie horlogère n'a, quant à elle, pas été en mesure de maintenir ses exportations au niveau enregistré l'année précédente, puisque celles-ci ont baissé de 3,6%.

Les taux de croissance des exportations suisses en direction des **pays industrialisés** (+2,4%) d'une part, et des **pays non-membres de l'OCDE** (+2,3%) d'autre part, semblent, à première vue, avoir progressé dans la même mesure par rapport à 1994. Toutefois, la répartition géographique des exportations helvétiques au sein de ces deux grands agrégats a connu de fortes variations. Les livraisons vers la plupart des pays européens ont augmenté (**UE**: +1,8% et **AELE**: +2,6%), à l'exception de la Belgique (-8,1%), de l'Autriche (-7,3%), de la Grande-Bretagne (-2,0%) et, dans une moindre mesure, de la Suède (-0,4%). En ce qui concerne les **pays de l'OCDE non européens** (+1,1%), les exportations vers le Japon ont enregistré une hausse de 8,0%. En raison de la grave crise financière qui a secoué le Mexique fin 1994, les livraisons à destination de ce pays devaient par contre s'effondrer d'environ un tiers, alors que celles vers les Etats-Unis ont ralenti de 1,8%.

Au sujet des **pays extérieurs à la zone OCDE** - qui ont absorbé 21% du total des exportations helvétiques en 1995 -, ce sont les livraisons vers l'Europe de l'Est qui ont globalement connu la plus forte augmentation par rapport à l'année précédente (+7,3%), les principales progressions étant liées au commerce avec la Pologne (+18,8%) et la Tchéquie (15,9%). Parmi les **pays non producteurs de pétrole** (-0,3%), le Brésil a enregistré la hausse la plus significative des importations en provenance de Suisse (+14,6%), devant la Corée du Sud (+5,1% après les 50,8% d'augmentation de 1994) et Singapour (+2,8%). Les livraisons vers les **pays de l'OPEP** ont augmenté de 3,8% alors que celles en direction de la **Chine** (-2,3%) ont subi une baisse substantielle pour la seconde année consécutive (-11% en 1994 déjà).<sup>38</sup>

**BERICHT**  
DATUM: 21.02.2007  
ELIE BURGOS

Le **rapport** demandé par le conseiller national Josef Lang (pe, ZG) à la Commission de gestion du Conseil national (CdG-CN), et relatif à l'exécution de la législation sur le matériel de guerre en lien avec les décisions du Conseil fédéral du 29 juin 2005 (exportation de matériel de guerre vers l'Irak, l'Inde, le Pakistan et la Corée du Sud, à laquelle le député a ajouté celle à destination du Maroc), a été publié au cours de l'année sous revue. La CdG-CN est parvenue à la conclusion que les décisions du Conseil fédéral concernant les demandes préalables, la demande d'exportation et la demande de courtage n'ont violé aucune disposition légale. Elle a cependant critiqué le poids donné aux différents critères d'appréciation et fait plusieurs recommandations au gouvernement à ce sujet. Le Conseil fédéral, saluant le dialogue constructif avec la commission dans ce domaine politique sensible, a toutefois tenu à souligner que, dans le domaine complexe des autorisations d'exportation de matériel de guerre, il n'existait pas de solution simple ou globale, car une telle solution ne serait pas utile pour les cas particuliers. Il a ainsi estimé légitime que la loi et l'ordonnance sur le matériel de guerre prévoient une grande marge de manœuvre pour les autorités d'exécution.<sup>39</sup>

**STUDIEN / STATISTIKEN**  
DATUM: 22.02.2010  
SÉBASTIEN SCHNYDER

Les **exportations suisses de matériel de guerre** ont baissé en 2010 (-12%) pour atteindre 640,5 millions, soit l'équivalent de 0,32% des exportations totales de marchandises. Sur l'ensemble des ventes, 17,7% consistent en des armes de tous calibres destinées principalement à des entreprises de commerce ou industrielles et à des forces de police. Elles ont concerné soixante-neuf pays, dont les principaux sont l'Allemagne (134,3 millions), l'Arabie Saoudite, (132,6 millions), la Grande-Bretagne (51,1 millions), la Belgique (44,8 millions) et l'Espagne (32,6 millions). Parmi les 2363 demandes d'exportation (+5,9% par rapport à 2009), 2357 ont été autorisées par le SECO pour un montant de 1,5 milliard de francs. Parmi les 66 demandes de préavis des entreprises exportatrices, 45 ont reçu une décision positive. L'Arabie Saoudite ne dispose plus d'autorisation d'exportation de matériel de guerre depuis l'année précédente, toutefois le Conseil fédéral a autorisé la livraison des commandes faites avant cette décision. S'agissant des destinations, 61,5% des exportations se sont dirigées vers des destinations européennes, 8,1% vers l'Amérique et 29,2% vers l'Asie.<sup>40</sup>

**STUDIEN / STATISTIKEN**  
DATUM: 28.02.2011  
ANITA KÄPPELI

Im Gegensatz zum Vorjahr, als die Schweizer Kriegsmaterialexporte zurückgegangen waren, wuchsen sie 2011 um beachtliche 36%. Insgesamt führte die Schweiz Kriegsmaterial im **Gesamtwert von CHF 872.7 Mio.** aus, was einem Anteil von 0.4% am Total der Exporte entspricht. Die grosse Zunahme an Kriegsmaterialexporten kann in erster Linie auf den Verkauf von Trainingsflugzeugen im Wert von rund CHF 258 Mio. an die Vereinigten Arabischen Emirate zurückgeführt werden. Von den insgesamt 68 Handelspartnern stammten die weiteren wichtigsten Abnehmer von Schweizer Kriegsgütern aus Europa, so kauften insbesondere Deutschland, Italien, Belgien und

Spanien Kriegsmaterial in zwei- oder dreistelliger Millionenhöhe. Insgesamt wurden beim zuständigen Staatssekretariat für Wirtschaft 2459 Exportgesuche eingereicht, wovon lediglich fünf abgelehnt wurden. Diese betrafen allesamt den Export von Kleinwaffen mit Zubehör in afrikanische und asiatische Staaten. Von den vorprüfenden Anfragen, mit welchen Exporteure die Wahrscheinlichkeit auf Gutheissung eines allfälligen Exportgesuchs prüfen, wurden 20 von 54 abgelehnt.<sup>41</sup>

#### BERICHT

DATUM: 01.01.2013  
EMILIA PASQUIER

Les **importations** se sont élevées à 117,3 milliards de francs, reflétant ainsi une légère progression. Comme en 2012, et ce suite à trois années de baisse, les prix ont renchéri de 2,1% pour 2013. La branche des produits énergétiques est la seule branche ayant subi un recul de ses importations au cours de l'année sous revue (-18,0%). A l'inverse, les importations de biens d'équipement (+4,0%) et de biens de consommation (+2,2%) ont augmenté. Dans la catégorie des biens d'équipement, notons la baisse conséquente de l'aéronautique (-28%). En termes géographiques, les importations en provenance du Nigéria (+56%) et du Mexique (+45%) ont bondi; une augmentation qui contraste avec les baisses observées au Brésil (-23%) et en Belgique (-10%).<sup>42</sup>

## Landesverteidigung

### Ausrüstung und Beschaffung

#### INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN

DATUM: 15.11.2007  
ELIE BURGOS

Le Conseil fédéral a approuvé trois **conventions sur la coopération en matière d'armement** entre la Suisse, d'une part, la Belgique, le Danemark et l'Irlande, d'autre part, ainsi qu'une prolongation de la convention de coopération avec l'Espagne.<sup>43</sup>

## Wirtschaft

### Wirtschaftspolitik

### Konjunkturlage- und politik

#### STUDIEN / STATISTIKEN

DATUM: 28.12.2011  
LAURENT BERNHARD

Die Weltwirtschaft blickte auf ein **schwieriges Jahr 2011** zurück. Das globale Wirtschaftswachstum schwächte sich in der zweiten Jahreshälfte deutlich ab. Im September erwartete der Internationale Währungsfonds (IWF) für 2011 eine Wachstumsrate von 3 Prozent. Im Vorjahr hatte diese noch rund 4 Prozent betragen. Besorgniserregend präsentierte sich die Lage in den Industriestaaten. In Nordamerika und in Europa lähmten die hohen Staatsschulden und die Konsolidierungsprogramme die konjunkturelle Entwicklung. Das Wirtschaftswachstum beider Kontinente verlangsamte sich im Laufe des Jahres. Die Vereinigten Staaten wuchsen 2011 mit 1,7 Prozent und die Euro-Zone mit 1,5 Prozent. Obwohl alle europäischen Volkswirtschaften von einem Abwärtstrend erfasst wurden, waren zum Teil markante Unterschiede zu beobachten. Während sich Deutschland, Skandinavien und die meisten osteuropäischen Staaten durch ansehnliche Wachstumsraten auszeichneten, kam der Wachstumsmotor in Frankreich, Spanien sowie in den Benelux-Staaten zum Erliegen. Italien und Grossbritannien fielen nach der Wirtschafts- und Finanzkrise von 2008 in die Rezession zurück (sogenanntes Double-Dip Phänomen). Die krisengeschüttelten Volkswirtschaften Portugals und Griechenlands entwickelten sich weiterhin lethargisch. Sie wiesen in sämtlichen Quartalen negative Wachstumsraten auf. Dasselbe Schicksal ereilte auch Japan, der drittgrössten Volkswirtschaft der Welt. Aufgrund der Tsunami-Katastrophe und des Atomunglücks in Fukushima, einer Flutkatastrophe in Thailand, wo zahlreiche Produktionsstätten japanischer Unternehmungen in Mitleidenschaft gezogen wurden sowie der unabhängig von diesen Ereignissen generell sinkenden Nachfrage nach inländischen Gütern auf dem Weltmarkt wurde Japan im Berichtsjahr schwer geprüft. Weit dynamischer entwickelten sich dagegen die Schwellenländer. Deren Wachstumsraten verharrten auf einem hohen Niveau, wobei sich diese in der zweiten Jahreshälfte ebenfalls abschwächten. Somit konnten sich die Schwellenländer der Konjunkturverlangsamung in den Industriestaaten nicht gänzlich entziehen.<sup>44</sup>

Die Weltwirtschaft fand auch im Berichtsjahr nicht auf einen soliden Wachstumskurs zurück. Gemäss dem Internationalen Währungsfonds **verharrte das globale Wirtschaftswachstum auf 3,2%**. Die Industriestaaten wiesen ein Wachstum von lediglich 1,3% aus, was gegenüber dem Vorjahr einer Abnahme um 0,3 Prozentpunkte entsprach. Besorgniserregend präsentierte sich die Situation in Westeuropa. Mehrere Volkswirtschaften gerieten an den Rand einer Rezession (Grossbritannien, Irland, Frankreich, Belgien, Niederlande und Österreich). Auch der Wachstumsmotor der deutschen Wirtschaft liess stark nach. Immerhin nahm dort das Bruttoinlandprodukt im Jahresvergleich um 0,9% zu. Derweil verschärften sich in den stark verschuldeten Ländern Südeuropas die rezessiven Tendenzen. Die Abwärtsspirale setzte sich aufgrund der schwachen Nachfrage nach inländischen Gütern, der einschneidenden staatlichen Sparprogramme und der fragilen Lage des Finanzsystems fort. Im Jahre 2012 schrumpfte das Wachstum der Euro-Zone um 0,4%. Immerhin führte die Verhinderung einer Eskalation der Euro-Schuldenkrise zu einer gewissen Beruhigung an den Finanzmärkten. Die Europäische Zentralbank (**EZB**) schuf im Spätsommer die Voraussetzungen, um einen Kollaps der Währungsunion abzuwenden, indem sie sich im Notfall dazu bereit erklärte, unbegrenzt Staatsanleihen aufzukaufen. Zudem wurden die provisorischen Rettungsschirme EFSF und EFSM durch den permanenten Europäischen Stabilitätsmechanismus (ESM) ersetzt, wodurch die zur Verfügung stehenden Mittel erhöht wurden. Explizit wurde unter der neuen Institution die Rettung von systemrelevanten Banken ermöglicht. Dynamischer zeigte sich die wirtschaftliche Entwicklung in den Vereinigten Staaten. Nicht zuletzt dank robuster Konsumnachfrage und dem sich erholenden Immobilienmarkt wuchs die US-Wirtschaft um 2,3% (gegenüber 1,8% im Vorjahr). Für Unsicherheit sorgte jedoch Ende Jahr ein Budgetstreit. Erst Anfang Januar 2013 kam im Kongress eine Teileinigung zu Stande, welche das Auslaufen von Steuervergünstigungen und die automatische Inkraftsetzung von Sparmassnahmen verhinderte. Von dieser als «fiscal cliff» bezeichneten Kombination wären negative Wachstumsimpulse ausgegangen. Zu einem spektakulären Aufschwung kam es in Japan, wo im Zuge eines Regierungswechsels eine weitere Lockerung der Geldpolitik vorgenommen wurde. Nach einem Rückgang von 0,6% im Vorjahr registrierte die drittgrösste Volkswirtschaft ein Wachstum von 2,0%. Die aufstrebenden Schwellenländer wuchsen insgesamt um 5,1%, womit ein Rückgang von 0,4 Prozentpunkten resultierte. Die Schwierigkeiten der Industriestaaten wirkten sich negativ auf die Exportvolumen und die Rohstoffpreise aus.<sup>45</sup>

## Wettbewerb

Für Aufsehen sorgten im Juni die Ergebnisse eines unter der Federführung von Eurostat, dem statistischen Amt der Europäischen Union (EU), durchgeführten **Preisvergleichs von Gütern und Dienstleistungen**. Demnach lag das Schweizer Preisniveau im Jahre 2012 im Durchschnitt 58 Prozent über dem EU-Mittel und rund 45% über jenem der vier Nachbarländer und der drei Benelux-Staaten. Öffentliche Dienstleistungen lagen in der Schweiz 90 Prozent über dem EU-Durchschnitt, während Bildungsdienstleistungen gar mehr als 2,5 Mal teurer waren.<sup>46</sup>

## Geld, Währung und Kredit

### Geld, Währung und Kredit

Nachdem der Nationalrat den **Abkommen mit 12 neuen Partnerstaaten für den automatischen Informationsaustausch über Finanzkonten (AIA)** zugestimmt hatte, behandelte der Ständerat das Geschäft in der Wintersession 2022. Gegenwärtig bekannten sich 120 Staaten und Territorien zum Standard des AIA, wobei das Netzwerk nun um die 12 Staaten und Territorien Ecuador, Georgien, Jamaika, Jordanien, Kenia, Marokko, Moldawien, Montenegro, Neukaledonien, Thailand, Uganda und Ukraine erweitert werden sollte, eröffnete Kommissionssprecher Pirmin Bischof (mitte, SO) die Debatte. Der Informationsaustausch, welcher es zum Ziel habe, weltweit gleiche Wettbewerbsbedingungen zu schaffen sowie illegale Finanzflüsse zu bekämpfen, habe sich in den vergangenen Jahren mit einer Reihe von Ländern als wirksam entpuppt. Die Notwendigkeit der Erweiterung dieses Netzwerks war im Ständerat unbestritten, so trat die kleine Kammer stillschweigend auf das Geschäft ein und stimmte den zwölf Abkommen jeweils ohne Änderungsantrag einstimmig zu. Vor dem ersten Datenaustausch mit den neuen Partnern sei es nun am Bundesrat, diese noch einmal auf die Erfüllung der AIA-Standards zu prüfen.<sup>47</sup>



## Banken

**BERICHT**  
DATUM: 31.12.1996  
HANS HIRTER

Grundsätzlich gilt es, in der Diskussion **drei Arten von Vermögenswerten** auseinanderzuhalten: Die von Deutschland in den eroberten Staaten (insbesondere Belgien und Holland) beschlagnahmten Goldreserven der Nationalbanken (sogenanntes Raubgold), die von Deutschland oder den nationalsozialistischen Organisationen geraubten oder unter Zwang angeeigneten Vermögenswerte der Opfer des Holocaust (Raubgut) und die bei den Banken deponierten Guthaben von Holocaust-Opfern (nachrichtenlose Konten).

**BUNDESRATSGESCHÄFT**  
DATUM: 18.05.2022  
GUILLAUME ZUMOFEN

Le Conseil fédéral soumet à l'approbation du Parlement l'**extension de l'échange automatique de renseignements relatif aux comptes financiers (EAR)**. Cette modification inclurait les **12 États partenaires supplémentaires** suivants l'Équateur, la Géorgie, la Jamaïque, la Jordanie, le Kenya, le Maroc, la Moldavie, le Monténégro, la Nouvelle-Calédonie, l'Ouganda, la Thaïlande et l'Ukraine. D'après le Conseil fédéral, cet élargissement doit renforcer la lutte contre le blanchiment d'argent, contre la fraude fiscale et garantir des conditions de concurrence équitables. De plus, le Conseil fédéral garantit que le mécanisme de contrôle, adopté par le Parlement, sera également appliqué à ces pays.<sup>48</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**  
DATUM: 12.09.2022  
GUILLAUME ZUMOFEN

Alors que la Suisse a d'ores et déjà approuvé l'introduction d'échanges automatiques de renseignements relatifs aux comptes financiers (**EAR**) avec 108 États, et que des échanges ont déjà été effectués avec 86 d'entre eux, le **Conseil national a validé douze accords supplémentaires** par 138 voix contre 52. Les douze États ou territoires concernés sont l'Équateur, la Géorgie, la Jamaïque, la Jordanie, le Kenya, le Maroc, la Moldavie, le Monténégro, la Nouvelle-Calédonie, l'Ouganda, la Thaïlande et l'Ukraine. Lors des débats en chambre, Ueli Maurer a reconnu que les normes de transparence, de confidentialité, de sécurité des données et de sécurité du droit n'étaient pas encore garanties pour l'ensemble de ces pays. Néanmoins, il a précisé, d'une part, que des contrôles seraient à nouveau effectués avant les premiers échanges en 2024, et d'autre part, que la Suisse avait comme responsabilité de faire un pas dans la direction de ces pays. Au final, seule l'UDC (52 voix) s'est opposée à ces nouveaux accords. Thomas Matter (udc, ZH) a d'ailleurs mentionné le manque de transparence pour justifier ce vote de groupe. Toutefois, le contre-argumentaire du ministre des finances, lui-même issu des rangs de l'UDC, a suffi pour convaincre l'ensemble des autres partis politiques.<sup>49</sup>

## Landwirtschaft

### Internationale Landwirtschaftspolitik

**ANDERES**  
DATUM: 19.12.1990  
SERGE TERRIBILINI

Le **cycle des négociations de l'Uruguay** round, entamé dans le cadre du GATT en 1986 à Punta del Este et regroupant 107 pays, était censé se terminer en décembre 1990 lors de la Conférence de Bruxelles, ponctué par l'élaboration d'un accord global sur le commerce mondial. Ce dernier aurait dû prendre en compte des domaines jusque-là non-réglés et définir de nouvelles normes allant dans le sens d'une plus grande libéralisation des marchés.<sup>50</sup>

## Tierische Produktion

**VERWALTUNGSAKT**  
DATUM: 30.07.2003  
ROMAIN CLIVAZ

**Face à l'arrivée de la peste aviaire (grippe du poulet), l'OVF a décidé, à la fin du mois d'avril, d'étendre au trafic des voyageurs l'interdiction d'importation et de transit des oiseaux en provenance de Belgique et des Pays-Bas.** Cette mesure s'ajoutait à celle, déjà en vigueur, interdisant l'importation et le transit commerciaux de volaille en provenance de ces pays. La propagation de la maladie ayant été interrompue, notamment grâce à l'abattage de 30 millions de volailles, ces interdictions ont été levées en août. La Suisse n'a, à aucun moment, été touchée par la peste aviaire.<sup>51</sup>

L'année sous revue a été marquée par de **vives tensions sur le marché laitier national**. Au vu de l'augmentation récente et importante des coûts de production de lait (les fourrages ayant renchéri de 15%, le carburant de 18% et les engrais de 30%), la Fédération des producteurs suisses de lait (FPSL) a demandé une augmentation substantielle du prix du lait en début d'année, le producteur étant payé 75 centimes par litre. Au mois de mai, les négociations entre producteurs et transformateurs n'ont pas abouti, ces derniers refusant toute augmentation du prix payé aux premiers. Fin juin, dans la lignée des revendications identiques des producteurs de lait de plusieurs pays européens (Allemagne, Autriche, Pays-Bas et Belgique) et des grèves qui y ont été lancées, deux organisations agricoles (Uniterre en Suisse romande et la Bäuerliche Interessengruppe für Marktkampf (Big-M) en Suisse alémanique) ont lancé une « grève du lait », afin de tenter de faire entendre leurs revendications. Cinq jours après le démarrage de ces mouvements, la FPSL, réunie en assemblée extraordinaire, a lancé un ultimatum aux quatre plus grands transformateurs de lait du pays (Emmi, Crema, Elsa et Hochdorf-Swissmilk), les menaçant de rejoindre la grève si une hausse substantielle des prix n'était pas acceptée. Sous la menace, les principales centrales laitières ont finalement accepté de verser six centimes de plus par kilo de lait aux producteurs (l'accord étant valable six mois à partir du 1er juillet), mettant ainsi fin à une grève de sept jours. Le commerce de détail a rapidement annoncé une répercussion de cette hausse sur le prix des produits laitiers. Cette hausse des prix payés aux producteurs a cependant été remise en question au mois de novembre, ceux-ci enregistrant alors des baisses de l'ordre de 3,5 à 4,5 centimes par litre de lait payé. Les centrales laitières ont justifié ces « retenues » (et non « baisse de prix », selon leurs termes) par la surproduction et la baisse des prix à l'étranger. Anticipant la libéralisation totale du marché laitier en 2009, certaines centrales laitières ont encore fait chuter les prix payés au producteur, afin, selon elles, que les produits suisses restent compétitifs et soient capables de garder des parts de marché face aux produits importés.<sup>52</sup>

## Infrastruktur und Lebensraum

### Energie

#### Energiepolitik

Lors du **Forum pentalatéral**, qui vise une coopération transfrontalière dans le domaine de l'énergie, l'Autriche, l'Allemagne, la Belgique, la France, les Pays-Bas, le Luxembourg et la Suisse ont adopté une **déclaration commune sur la décarbonation du système électrique d'ici à 2035**. Afin d'atteindre un objectif de zéro émission de gaz à effet de serre pour la production d'électricité, les six pays se sont accordés sur des objectifs communs en termes de production d'énergie renouvelable, d'efficacité énergétique, de développement du stockage d'énergie, d'encouragement de l'hydrogène et de stabilité du réseau électrique.<sup>53</sup>

### Erdöl und Erdgas

Le **conflit en Ukraine**, et les sanctions occidentales envers la Russie, a mis sous le feu des projecteurs le **rôle du gaz dans le mix énergétique helvétique**. Dans un premier temps, certains acteurs, avec par exemple la ville de Zurich, ont annoncé vouloir boycotter le gaz russe, immédiatement et jusqu'à la fin du conflit. Néanmoins, plusieurs experts en énergie ont rapidement indiqué l'impossibilité pratique d'une telle mesure. En effet, la traçabilité sur le marché gazier n'est pas encore effective. Il est donc possible de connaître la quantité de gaz russe qui entre en Europe, mais pas celle qui est ensuite orientée vers la Suisse.

Ces discussions de boycott ont également mis en exergue la différence de dépendance envers le gaz russe entre la Suisse alémanique et la Suisse romande. Dans les faits, la Suisse alémanique s'approvisionne majoritairement auprès du fournisseur allemand Uniper qui est fortement dépendant du pipeline Nord Stream 1, qui est lui-même fortement alimenté par le gaz russe. A l'opposé, la Suisse romande s'approvisionne essentiellement chez le fournisseur français Engie qui possède un portefeuille de gaz plus diversifié. En Suisse romande, seulement 25 pour cent du gaz proviendrait de la Russie, alors que pour la Suisse allemande ce total dépasserait les 50 pour cent d'après des estimations.

Si le risque de pénurie de gaz à court-terme a été écarté par les experts en énergie ainsi que par le Conseil fédéral, le gouvernement a rapidement enclenché ses relais diplomatiques pour renforcer sa sécurité d'approvisionnement en gaz. D'un côté, le

conseiller fédéral Ueli Maurer a profité de sa visite à Doha pour discuter de la livraison de gaz naturel liquéfié à la Suisse. La concrétisation de ces négociations sera menée par la société Gaznat. D'un autre côté, la conseillère fédérale Simonetta Sommaruga a saisi l'opportunité de son voyage diplomatique aux Pays-Bas pour renforcer la collaboration dans le domaine des énergies renouvelables. Ainsi, la Suisse a conclu avec six autres pays européens (Allemagne, Autriche, Belgique, Luxembourg et Pays-Bas) un accord sur l'approvisionnement en gaz pour l'hiver 2022/2023. La Suisse pourra bénéficier des installations de stockage en gaz de ces pays. Cette décision était cruciale pour la Suisse car le pays ne possède pas d'installations de stockage de grande ampleur pour le gaz. Finalement, le Conseil fédéral a levé les interdictions découlant du droit des cartels afin de permettre aux acteurs de la branche d'effectuer des achats groupés pour renforcer l'approvisionnement en gaz.<sup>54</sup>

## Verkehr und Kommunikation

### Eisenbahn

**MOTION**  
DATUM: 10.03.2020  
NIKLAUS BIERI

Im Januar 2020 reichte die KVF-NR eine Motion für einen **Staatsvertrag für eine linksrheinische NEAT-Zulaufstrecke** ein. Im Verlagerungsbericht 2019 hatte der Bundesrat darauf hingewiesen, dass die weitere Verlagerung auch abhängig vom Ausbau der Zulaufstrecken in Deutschland sei. Deshalb (und auch mit der Erinnerung an die Streckensperrung in Rastatt (D) von 2017) wollte die KVF-NR den Bundesrat beauftragen, mit einem Staatsvertrag mit Frankreich und Belgien eine leistungsfähige linksrheinische Alternativroute für den Güterverkehr zu schaffen. Der Ausbau der Rheintalbahn in Deutschland (rechtsrheinische Zulaufstrecke zur NEAT) solle zudem mit Nachdruck gefordert werden.

Die Motion wurde zusammen mit dem Verlagerungsbericht 2019 und der Änderung des Zahlungsrahmens für die Förderung des alpenquerenden Schienengüterverkehrs im März 2020 im Nationalrat diskutiert. Insbesondere die Frage nach einer allfälligen finanziellen Beteiligung der Schweiz an einer linksrheinischen Zulaufstrecke sorgte für Wortmeldungen. Bundesrätin Sommaruga erklärte zum Abschluss der Debatte denn auch, dass ein solches Engagement nicht von Anfang an angeboten würde, aber möglicherweise verlangt werden könnte. Die Verkehrsministerin warnte davor, einen Staatsvertrag als schnelles und zuverlässiges Mittel zur Schaffung einer solchen Zulaufstrecke zu erachten. Zudem hätte Frankreich andere Prioritäten, was Verkehrsrouten angehe. Der Bundesrat beantragte dennoch die Annahme der Motion und die grosse Kammer folgte diesem Antrag ohne Widerstand.<sup>55</sup>

### Schifffahrt

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 22.12.1999  
LAURE DUPRAZ

Le Conseil fédéral a transmis au parlement un **message** concernant le **protocole additionnel n° 5 à la Convention révisée pour la navigation du Rhin**. Ce protocole a été signé en avril par les Etats membres de la Commission centrale pour la navigation du Rhin, soit l'Allemagne, la Belgique, la France, les Pays-Bas et la Suisse. La réglementation s'inscrit dans le prolongement des mesures temporaires d'assainissement structurel mises en œuvre entre 1989 et 1999. Le protocole n° 4 qui a introduit ces mesures d'assainissement expirera à fin 1999. Il est apparu nécessaire de prolonger jusqu'en avril 2003 la règle dite du «vieux pour neuf» afin de mettre fin graduellement à l'action d'assainissement structurel. Cette règle oblige les propriétaires de bateaux, avant de mettre en service la nouvelle cale, à détruire un certain volume de l'ancienne ou à payer une contribution assez élevée. L'extinction soudaine de l'obligation de verser une contribution pour toute mise en service de cale supplémentaire se traduirait par une diminution importante du prix d'achat des bateaux, risquant d'inciter les bateliers à accroître à nouveau leur flotte. Les Etats concernés sont tenus chacun de créer et d'administrer un «fonds de la navigation intérieure» alimenté par les contributions spéciales versées par les bateliers. Le protocole entrera en vigueur dès le 1er janvier 2000.

**Aux Chambres, l'objet a été accepté selon la procédure d'urgence lors de la session d'hiver.** L'arrêté approuvant le protocole additionnel et la loi fédérale urgente s'y rapportant ont été acceptés à l'unanimité par les deux conseils.<sup>56</sup>

Im April 2023 unterbreitete der Bundesrat dem Parlament eine Vorlage zur **internationalen Kooperation bei Binnenschifffahrtsregeln** mit dem sperrigen Titel «Botschaft zur Genehmigung des Strassburger Übereinkommens von 2012 über die Beschränkung der Haftung in der Binnenschiffahrt und zu den Änderungen des Seeschiffahrtsgesetzes und des Übereinkommens über Abfälle in der Rhein- und Binnenschiffahrt». Die Vorlage beinhaltete zwei Kernpunkte:

Erstens sollten mit der Genehmigung des Strassburger Übereinkommens – des sogenannten CLNI 2012 – und der Änderung des Seeschiffahrtsgesetzes die **Haftungshöchstbeträge** für Binnenreeder bei Schadensereignissen erhöht werden. Eine Anpassung sei nötig, um der Teuerung gerecht zu werden und um die Akzeptanz der Höchstbeträge sicherzustellen. Das vorangehende Strassburger Abkommen CLNI 1988, welches von der Schweiz im Mai 1997 ratifiziert worden und im Juli 2019 ausser Kraft getreten war, soll damit durch die Neuauflage ersetzt werden. CLNI 2012 definiert dabei ein einheitliches Haftungsbeschränkungsregime auf Binnengewässern und vereinheitlicht damit rechtliche Bestimmungen zur Binnenschiffahrt in Ländern wie Deutschland, Frankreich, den Niederlanden, Luxemburg und der Schweiz. Es trat im Anschluss an die Vorgängerversion im Juli 2019 in Kraft und soll zudem ermöglichen, dass weitere Staaten – wie beispielsweise Ungarn oder Serbien – dem Regime beitreten können. Im Zuge der Ratifizierung plante der Bundesrat, das Schweizer Seeschiffahrtsgesetz entsprechend anzupassen und dabei gleichzeitig eine Gesetzeslücke betreffend die Haftungsbestimmungen von Rettungspersonen zu schliessen. Die Vorlage stiess in der Vernehmlassung auf positive Resonanz. Der SGV verlangte jedoch, dass die Haftungsobergrenzen gemäss dem CLNI 2012 nur für den grenzüberschreitenden Binnenverkehr, nicht aber für den nationalen Schiffsverkehr gelten. Der Bundesrat erklärte in seiner Botschaft, dass CLNI 2012 zwar auf sämtliche Binnengewässer ausgeweitet werde, seine Anwendung auf den nationalen Verkehr – mit Ausnahme eines Teilbereichs des Rheins (Hauptbinnenwasserstrasse von internationaler Bedeutung) – aber mit einer Notifikation jederzeit ausgeschlossen werden kann. Auf Wunsch der Schweiz sei eine solche Ausnahmemöglichkeit für Binnenwasserstrassen ohne internationale Bedeutung ergänzt worden, erläuterte der Bundesrat weiter.

Zweitens sollen mit der Botschaft die **Umweltvorschriften in der Binnenschiffahrt** gestärkt werden, indem das sogenannte **unkontrollierte Entgasen** – das Ablassen von teils schädlichen Gasen, die sich in Tankern bilden – **verboten** und in den Anwendungsbereich des Übereinkommens über die Sammlung, Abgabe und Annahme von Abfällen in der Rhein- und Binnenschiffahrt – dem in der Schweiz im November 2009 in Kraft getretenen CDNI – aufgenommen wird. Das Abkommen zwischen den Ländern Deutschland, Belgien, Frankreich, den Niederlanden, Luxemburg und der Schweiz, welches bis anhin nur Bestimmungen zur Entsorgung flüssiger Abfälle beinhaltete, würde damit um die Bestimmung zu gasförmigen Abfällen ergänzt, sodass die Kosten für ein kontrolliertes und sachgemässes Entgasen gemäss dem Verursacherprinzip dem Befrachter auferlegt werden. In der Vernehmlassung wurde die Ratifikation der Erweiterung des CDNI in fünf von insgesamt sieben Stellungnahmen vorbehaltlos unterstützt. Kritik kam von der Vereinigung für Schifffahrt und Hafengewirtschaft, welche vorerst die Ratifizierung in anderen Vertragsstaaten abwarten wollte, sowie vom SGV, welcher steigende Kosten für die Schifffahrt befürchtete.<sup>57</sup>

Im September 2023 befasste sich der **Ständerat** als Erstrat mit der bundesrätlichen Botschaft zur **Genehmigung des Strassburger Übereinkommens von 2012 über die Beschränkung der Haftung in der Binnenschiffahrt (CLNI) und zur Genehmigung des Übereinkommens über Abfälle in der Rhein- und Binnenschiffahrt (CDNI)**.

Der erste Teil der Vorlage, welcher eine Änderung des Bundesgesetzes über die Seeschiffahrt unter Schweizer Flagge vorsah, hat sich laut Hans Wicki (fdp, NW), dem Sprecher der KVF-SR, in den Staaten, die das CLNI bereits ratifiziert haben, bewährt. Es seien klare Verantwortlichkeiten definiert, die Rechtssicherheit erhöht und die Sicherheit im Bereich der Binnenschiffahrt verbessert worden. Die Anpassung der Haftungshöchstgrenze komme den Passagieren zugute und der Bundesrat erwarte bei einer Übernahme durch die Schweiz keinen finanziellen oder personellen Mehraufwand.

Auch den zweiten Teil der Vorlage, welcher die Genehmigung der Änderung des CDNI umfasste, unterstütze die KVF-SR laut Wicki. Der potenziell umweltschädlichen Praxis des Entgasens von Tankschiffen solle mit der Ratifizierung entgegenwirkt und die Kostentragpflicht entsprechend dem Verursacherprinzip bei den Befrachenden angesiedelt werden. Das Abkommen sei bereits von Frankreich, Luxemburg, den Niederlanden, Deutschland und Belgien ratifiziert worden, könne aber erst in Kraft treten, wenn auch die Schweiz ihre Gesetzgebung anpasse. Auch hier sehe der

Bundesrat laut Wicki keinen finanziellen oder personellen Mehraufwand. Wicki führte zudem aus, dass die Kommission die Ratifizierung der beiden Übereinkommen als «klassische völkerrechtliche Verträge» einschätze, die nicht direkt mit der EU in Verbindung stehen. Die Schweiz habe innerhalb des Vertragswerks volles Mitspracherecht. Die Kommission habe zudem die Frage nach dem Geltungsbereich im Bodensee diskutiert und sei zum Schluss gekommen, dass im Bereich des CLNI separate Abkommen zwischen Deutschland, der Schweiz und Österreich bestehen und die vom CDNI betroffenen Tankschiffe kaum auf dem Bodensee verkehren würden. Die KVF-SR beantragte ihrem Rat vorbehaltlos, dem bundesrätlichen Entwurf zuzustimmen. Nachdem der Ständerat Eintreten ohne Gegenantrag beschlossen hatte, folgte er auch dem Antrag seiner Kommission ohne Diskussion. Die Gesamtabstimmung fiel einstimmig zugunsten des bundesrätlichen Entwurfs aus, womit das Geschäft an den Nationalrat geht.<sup>58</sup>

## Luftfahrt

ANDERES  
DATUM: 27.04.2000  
PHILIPPE BERCLAZ

Le **Sairgroup** a reçu le feu vert du gouvernement portugais pour une **participation dans le capital étatique de TAP-AirPortugal**, compagnie avec laquelle il coopère déjà depuis 1997. Si la reprise d'actions se concrétise, Swissair pourra obtenir 34% des actions pour une somme estimée à CHF 248 millions. SAirGroup a signé un contrat lui permettant la **prise de contrôle de la majorité des actions Sabena** avec 85%; depuis 1995 le groupe possédait 49,5% des actions, l'Etat Belge conservant les 50,5% restants. Dans l'histoire de l'aviation civile européenne, c'est la première fois qu'une compagnie d'aviation nationale tombera majoritairement dans les mains d'actionnaires étrangers. Parallèlement, l'Etat belge entrera à concurrence de 3,3% dans le capital du SairGroup dont il devient l'actionnaire principal. A Bruxelles et à Zurich, on parlait du principe que l'accord entrera en vigueur en 2001, après que les bilatérales auront été ratifiées en Suisse et dans l'Union Européenne et qu'il aura reçu la bénédiction des autorités de concurrence dont la Commission Européenne. La raison de la non-reprise immédiate de Sabena par Swissair était que si tel avait été le cas, la compagnie aurait perdu son statut de compagnie européenne et se serait vu traiter comme extra-communautaire.<sup>59</sup>

ANDERES  
DATUM: 31.08.2001  
PHILIPPE BERCLAZ

Les pertes énormes en 2000 de LTU (CHF 350 millions), d'AOM (CHF 600 millions) et de Sabena (CHF 500 millions) ont eu raison de la tactique de prise de participation tous azimuts du SairGroup et de son directeur Bruggiser. Résultat direct de cette volonté à se désengager et à réintégrer les chiffres noirs, le SairGroup a renoncé à participer aux privatisations des compagnies portugaise TAP et turque de Turkish Airlines. A la lumière des pertes et de leurs responsabilités, neuf des dix membres du conseil d'administration de SairGroup, l'exception de Mario Corti, ont annoncé leur démission. Réagissant à cette décision, les actionnaires minoritaires, représentant les collectivités publiques et les petits porteurs ont refusé de les décharger de leur obligation. Pour pallier à l'absence de chef opérationnel, ils ont confirmé et nommé Mario Corti, comme président et délégué du conseil d'administration. Mis à part l'annonce du retour au nom de Swissair, ses premières mesures prévoyaient un **redressement et redimensionnement de la compagnie**, synonyme de rupture avec la stratégie du passé. Dans les faits cela s'est traduit par la liquidation d'Air Littoral en avril et par le dépôt de bilan pour AOM/Air Liberté en juin. Contre CHF 395 millions, Swissair réussissait aussi à se libérer de l'obligation de prendre 85% de Sabena. Swissair et le gouvernement belge ont convenu de participer à une nouvelle recapitalisation de Sabena pour un montant de CHF 658 millions; Swissair assumerait 60% de ce montant et l'Etat belge le solde. La signature de cet accord permettait l'abandon de toutes les poursuites judiciaires qui avait été engagées contre la compagnie suisse. En juillet toujours, Swissair a abouti à un accord sur la reprise d'AOM-Airliberté par ses employés. Contre une exonération de toute obligation, elle s'est engagée à verser CHF 345 millions pour financer sa restructuration. Swissair a aussi décidé d'accorder à LTU CHF 450 millions sous forme de "prêt actionnaires". Devant une dette évaluée à CHF 15 milliards et les importantes pertes dues à des investissements dans des entreprises déficitaires, Swissair a annoncé la suppression de lignes et la vente de l'assistance au sol et des duty-free.<sup>60</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**  
DATUM: 26.11.2001  
PHILIPPE BERCLAZ

Le Conseil fédéral s'étant déjà engagé auprès des partenaires de la future compagnie, la marge de manœuvre du **parlement** était très réduite. Le gouvernement a pris cette décision, car il considérait que la Suisse avait besoin d'une compagnie aérienne internationale et un "hub" intercontinental qui puissent assurer la pérennité des relations commerciales (importations/exportations), de la place financières et du tourisme. Par 110 voix contre 56, le Conseil national a **octroyé le crédit de CHF 2,1 milliards pour la nouvelle entreprise aérienne** (crédit d'engagement de CHF 1,6 milliards s'ajoutant aux CHF 450 millions pour l'exploitation des vols). Le camp rose-vert a tenté sans succès, via plusieurs amendements, de lier l'engagement de la Confédération à des clauses sociales en faveur du personnel de Swissair. La majorité bourgeoise a refusé d'attribuer CHF 150 millions sur les CHF 2,1 milliards de fonds public à un plan social. Elle a aussi renoncé à augmenter la facture fédérale de CHF 500 millions pour des mesures de reconversion ou de financement des préretraites. Malgré ces échecs, les socialistes ont pourtant refusé de remettre en cause la participation de la Confédération dans le capital de Crossair. Les radicaux et les démocrates-chrétiens considéraient eux aussi que la création d'une nouvelle compagnie aérienne autour de Crossair était la meilleure solution pour l'économie suisse et la sauvegarde des places de travail. A l'opposé, l'UDC, les libéraux et les écologistes dénonçaient le projet. Suivant le National, le Conseil des Etats a avalisé par 36 voix contre 3 les dépenses de CHF 2,1 milliards. En obtenant la majorité qualifiée dans les deux Chambres, le parlement évitait une crise politique qui aurait entraîné le désaveu du Conseil fédéral. Le montant sera réparti entre les budgets 2001 et 2002. Le mois de novembre a aussi été marqué le dépôt de bilan de Sabena et la plainte de l'Etat belge à l'encontre de Swissair.<sup>61</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 21.11.2008  
NICOLAS FREYMOND

En fin d'année, le directeur de l'OFAC et le chef de l'Etat-major des Forces aériennes ont signé conjointement avec leurs homologues allemands, belges, français, luxembourgeois et néerlandais une déclaration d'intention en vue de la **création d'un bloc d'espace aérien couvrant les six Etats et baptisé FABEC** (pour Functional Airspace Block Europe Central). Cette démarche est conçue dans la perspective du projet de Ciel unique européen (Single European Sky, SES) lancé par l'UE. Les prestataires de services de navigation aérienne concernés, notamment Skyguide, ont pour leur part conclu un accord jetant les bases d'une collaboration renforcée sur le plan opérationnel. Si les travaux ont déjà débuté, l'accord international créant formellement le FABEC sera soumis aux chambres fédérales en 2010.<sup>62</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 03.12.2010  
NICOLAS FREYMOND

Dans le cadre du projet de Ciel unique européen, la Suisse, l'Allemagne, la France, la Belgique, les Pays-Bas et le Luxembourg ont signé un traité prévoyant la gestion en commun de leurs espaces aériens au sein du **Bloc d'espace aérien fonctionnel Europe centrale (FABEC)**. Le FABEC, qui représente 55% du trafic aérien européen, vise à améliorer la coopération afin de faire face à la croissance attendue du trafic.<sup>63</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 16.11.2011  
SUZANNE SCHÄR

Als Mitglied des Einheitlichen Europäischen Luftraums Single European Sky (SES) übernahm die Schweiz im August des Berichtsjahrs die **Verordnungen der EU für den funktionalen Luftraumblock für Zentraleuropa** (Functional Airspace Block Europe Central, FABEC). Der Block soll künftig die Flugsicherung der Benelux-Staaten, Frankreichs, Deutschlands und der Schweiz zusammenfassen. Zum Mandatsentwurf zwecks Aufnahme von Verhandlungen mit der EU über Inlandflüge (Kabotage-Recht) siehe hier.<sup>64</sup>

## Umweltschutz

### Gewässerschutz

INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN  
DATUM: 19.12.1997  
LIONEL EPERON

Le gouvernement a obtenu des Chambres fédérales l'autorisation de ratifier la Convention relative à la collecte, au dépôt et à la **réception des déchets survenant en navigation rhénane** et intérieure. Signé en septembre 1996 par les gouvernements allemand, belge, français, hollandais, luxembourgeois et suisse, cet accord consacre l'interdiction de déverser dans le fleuve certains déchets produits à bord des bateaux ou rattachés à la cargaison. Pour pallier à cette pratique fort nuisible du point de vue de la protection des eaux, la convention impose aux Etats contractants d'installer un réseau suffisamment dense de stations de réception pour les trois catégories de déchets distinguées par le traité. Le financement de la récupération, puis de l'élimination de ces divers types de déchets sera assuré selon le principe du pollueur-payeur. En ce qui concerne la Suisse - pour laquelle le champ d'application de la convention recouvre la portion du Rhin comprise entre Bâle et Rheinfelden -, la mise en oeuvre de l'accord ne nécessitera que peu de dispositifs nouveaux compte tenu de l'infrastructure pré-existante dans les ports rhénans des deux Bâle. C'est à l'unanimité que le parlement a habilité le gouvernement à ratifier cet accord.<sup>65</sup>

### Allgemeiner Umweltschutz

STUDIEN / STATISTIKEN  
DATUM: 03.03.2015  
MARLENE GERBER

Gemäss einer im Jahr 2015 publizierten **Studie der Europäischen Umweltagentur (EEA)** belegt die Schweiz im Bereich der Ressourceneffizienz zusammen mit Luxemburg, dem Vereinigten Königreich und den Niederlanden den ersten Rang im Vergleich mit 38 europäischen Ländern. Ebenfalls gut steht die Schweiz in Bezug auf das Recycling da: Hier nimmt sie hinter Deutschland, Österreich und Belgien Rang vier ein. In anderen Sparten hingegen bildet die Schweiz gemäss Studie das Schlusslicht: Nirgends sonst wird so viel Abfall pro Kopf produziert wie hierzulande. Ferner belegt die Schweiz bei den Schutzgebieten den letzten Platz. Nur gerade 6.5 Prozent der Schweizer Landesfläche sind als solche klassiert, während sich dieser Anteil beim Spitzenreiter Slowenien auf 30 Prozent beläuft.

Von der Sonntagszeitung auf die tiefen Zahlen angesprochen, relativierte das BAFU diese mit Verweis auf eine ungenügende Datenlage. Man verfüge nur über die Angaben zu nationalen Schutzgebieten; für Schutzgebiete auf kantonaler und lokaler Ebene würden entsprechende Daten fehlen. Überschläge man diese grob und addiere dazu noch Waldreserven und sich in Privatbesitz befindende Schutzgebiete, beliefe sich der Wert auf ungefähr 11 Prozent. Nichtsdestotrotz anerkenne man starken Handlungsbedarf.

Ein im Januar desselben Jahres publizierter Bericht des Bundes zum Zustand der Umwelt in der Schweiz hatte der Biodiversität ein schlechtes Zeugnis ausgestellt. Zum Erhalt Letzterer sind Schutzgebiete von zentraler Bedeutung. Gemäss den Aichi-Zielen für den weltweiten Artenschutz müssten Schutzgebiete in der Schweiz bis 2020 17 Prozent der Landesfläche ausmachen - ein Unterfangen, dass gemäss der verantwortlichen Verwaltungsstelle im vorgegebenen Zeitraum nicht erreicht werden kann. Dass das Thema nicht sehr weit oben auf der Agenda der meisten politischen Akteure stand, zeigte sich auch im nur schleppenden Vorankommen bei der Erarbeitung einer Biodiversitätsstrategie. Im Jahr 2013 hatte eine von gfs.bern durchgeführte Umfrage ergeben, dass beinahe drei Viertel der Befragten den Zustand der Biodiversität in der Schweiz irrtümlicherweise als gut bis sehr gut einstufen. Demzufolge bestehe kein öffentlicher Druck, der die Politik zum Einleiten notwendiger Schritte bewegen könnte, diagnostizierte Walter Wagner, Leiter Biodiversität beim WWF.<sup>66</sup>

**INTERNATIONALE BEZIEHUNGEN**  
DATUM: 09.12.2002  
PHILIPPE BERCLAZ

## Abfälle

Le Conseil fédéral a approuvé un amendement à la Convention de Bâle interdisant l'exportation des déchets dangereux vers les pays en voie de développement ou en transition. Comme la Suisse ne les a jamais autorisés, la décision du Conseil fédéral n'a pas de conséquence particulière pour l'industrie et l'artisanat. Toujours dans le cadre de la Convention de Bâle, la Suisse a financé au Maroc en 2001 une conférence continentale sur la prévention et la gestion écologiquement rationnelle pour l'Afrique des stocks de déchets dangereux. Cette conférence a permis l'adoption par tous les ministres africains de l'environnement, en juillet 2002, d'une déclaration portant sur la gestion écologiquement rationnelle des stocks indésirables de déchets dangereux (Déclaration de Rabat). Lors de la 6ème Conférence à Genève, les fabricants de téléphones portables ont signé une déclaration de coopération avec la Convention de Bâle. Les producteurs s'engagent à récupérer et recycler les téléphones portables. La Suisse a profité de ce sommet pour faire une proposition à 1,6 million de francs afin d'accueillir de manière permanente les **secrétariats des Convention de Bâle, de Rotterdam et de Stockholm** qui s'occupent tous de déchets.<sup>67</sup>

## Sozialpolitik

### Bevölkerung und Arbeit

#### Arbeitsmarkt

Die Arbeitskosten variieren stark von Land zu Land. Sie bilden einen Schlüsselindikator zum Vergleich der Attraktivität **der einzelnen Wirtschaftsstandorte**. Nicht nur innerhalb der EU als Ganzes (EU-25), sondern auch zwischen dem Norden und dem Süden der EU15 bestehen Unterschiede. 2004 betrug die Arbeitskosten in der Schweiz 32,9 € pro geleistete Arbeitsstunde. Damit bildet das Land zusammen mit Dänemark (30,7 €) und Belgien (30,0 €) die Spitzengruppe. Die Nachbarländer der Schweiz, deren Arbeitskosten das EU-15-Mittel übersteigen (Frankreich, Deutschland und Österreich), verzeichneten Werte zwischen 25 und 28 €. Von den südlichen Ländern der EU-15 mit unterdurchschnittlichen Arbeitskosten wurde einzig Portugal (9,6 €) durch ein neues Mitgliedsland der EU-25 übertroffen. 2004 reichte die Bandbreite der Arbeitskosten der Neumitglieder von 11,1 (Zypern) bis hinunter zu 3,0 € (Lettland).<sup>68</sup>

### Sozialversicherungen

#### Sozialversicherungen

Durch eine 1989 als Postulat überwiesene Motion der GPK des Nationalrates dazu aufgefordert, legte der Bundesrat einen **Bundesbeschluss** betreffend die **Sozialversicherungsansprüche der Schweizer der ehemaligen belgischen Kolonien Kongo und Ruanda-Urundi** vor, welchem beide Räte einstimmig zustimmten. In Ermangelung eines gegenseitigen Abkommens beharrt Belgien darauf, die Rentenansprüche der ehemaligen Kongo-Schweizer auf dem Stand von 1960, dem Datum der Unabhängigkeit, einzufrieren. Die Angelegenheit war auch Gegenstand der schweizerisch-belgischen Gespräche anlässlich des Staatsbesuchs König Baudouins 1989 in der Schweiz, doch konnte selbst im persönlichen Kontakt keine Einigung erzielt werden. Durch die Annahme des Bundesbeschlusses kann nun den Betroffenen eine pauschale, einmalige Abfindung ausbezahlt werden; der dafür vorgesehene Verpflichtungskredit beträgt 25 Mio. Fr.<sup>69</sup>

**BUNDESRATSGESCHÄFT**  
DATUM: 14.12.1990  
MARIANNE BENTELI



**BUNDESRATSGESCHÄFT**  
DATUM: 06.10.1995  
MARIANNE BENTELI

## Alters- und Hinterlassenenversicherung (AHV)

In der Januarsession bemängelte Ständerat Frick (cvp, SZ) mit einer **Motion**, dass die 1990 getroffene Regelung, wonach die **AHV** die von Belgien verweigerten **Rentenansprüche von Auslandschweizern aus den ehemaligen belgischen Kolonien** Kongo und Ruanda-Urundi übernimmt (Mo. 94.3445), in rund 30 Härtefällen an der zu starr festgesetzten Altersgrenze gescheitert sei, weshalb er vom Bundesrat die Vorlage eines abgeänderten Bundesbeschlusses verlangte. Da dieser zusagte, die Angelegenheit noch einmal eingehend prüfen zu wollen, erklärte sich der Motionär mit der Umwandlung in ein Postulat einverstanden. Die Landesregierung hielt Wort und leitete dem Parlament bereits im Mai die entsprechenden Bundesbeschlüsse zu, welche von beiden Kammern praktisch einstimmig angenommen wurden.<sup>70</sup>

## Soziale Gruppen

### Migrationspolitik

**MOTION**  
DATUM: 15.03.2018  
SOPHIE GUIGNARD

Cinq ans après la dernière intervention parlementaire à ce sujet, la députée Geissbühler (udc, BE) s'étonne du peu de progrès effectué dans le but de **conclure un accord de réadmission avec l'Algérie, la République dominicaine, le Maroc et la Tunisie**. Selon elle, si des accords de réadmission ne peuvent être conclus, il existe d'autres manières de faciliter les renvois de personnes étrangères dans ces pays-là, à l'image de la coopération entre la Suisse et le Nigéria.

Le Conseil fédéral, par la voix de Simonetta Sommaruga s'est prononcé en défaveur de la motion, arguant que des démarches étaient déjà en cours et que la Suisse ne pouvait s'engager unilatéralement à conclure de tels accords. Malgré cela, une majorité de la chambre basse, à savoir tous les groupes à l'exception du PS, des Verts et des Verts/libéraux s'est prononcée pour l'objet (124 pour, 62 contre, 1 abstention), qui sera donc traitée lors de la session d'été 2018 par le Conseil des Etats.<sup>71</sup>

**MOTION**  
DATUM: 19.09.2018  
SOPHIE GUIGNARD

En septembre 2018, le Conseil des États s'est unanimement opposé à la motion Geissbühler (udc, BE), qui visait à **conclure un accord de réadmission avec l'Algérie, la République dominicaine, le Maroc et la Tunisie**.

La commission avait conseillé un rejet par 8 voix contre 2. Le même argumentaire que soulevé en chambre basse, à savoir l'impossibilité pour le Conseil fédéral d'appliquer unilatéralement les accords voulus a été présenté par Pascale Bruderer Wyss (ps, AG), la rapporteuse de la CIP-E ainsi que par Simonetta Sommaruga, ministre du département de justice et police.<sup>72</sup>

### Asylpolitik

**MOTION**  
DATUM: 12.06.2014  
SOPHIE GUIGNARD

Suite à l'acceptation par la chambre du peuple de la motion du groupe UDC, par le biais de la députée Geissbühler (udc, BE) concernant les **accords de réadmission** avec la Tunisie, le Maroc, l'Angola, la Guinée, le Ghana, l'Éthiopie, la Sierra Leone, l'Érythrée, la Côte d'Ivoire, le Niger, le Mali, l'Iran, le Népal, le Pakistan, le Yémen, l'Inde et l'Autorité palestinienne, le Conseil des Etats s'est également prononcé sur le texte. La mouture originale prévoyait des contre-mesures telles que la suppression de l'aide au développement ou la rupture des relations diplomatiques en cas de non conclusion d'un accord avec le pays concerné. La commission du Conseil des Etats a recommandé d'accepter la motion à condition d'en biffer le dernier paragraphe, à savoir les contre-mesures. Le Conseil a suivi, à 21 voix contre 10, sans abstention. En juin, le Conseil national a accepté sans oppositions cette version finale du texte.<sup>73</sup>

**MOTION**  
DATUM: 15.03.2018  
SOPHIE GUIGNARD

Le Conseil national a refusé en mars 2018 une motion Steinemann (udc, ZU) visant à **élargir la liste des pays sûrs**. Ces pays, appelés également "safe countries" sont ceux considérés par le Conseil fédéral comme offrant suffisamment de garanties en matière de protection des droits de l'Homme pour que le SEM n'entre en principe pas en matière sur les demandes d'asile de ses ressortissantes et ressortissants. La députée souhaite notamment que le Sri Lanka, la Gambie, le Kenya, le Malawi, le Mali, la Sierra Leone, le Maroc, la Tunisie et l'Algérie fassent désormais partie de cette liste. Le Conseil fédéral s'y est opposé, arguant que rajouter un pays sur cette liste a parfois un coût bureaucratique trop important par rapport au nombre de demandes d'asile

émanant du pays en question. Il rappelle cependant que, en ce qui concerne la Gambie, l'Algérie, le Maroc, le Nigéria et la Tunisie, le SEM applique la procédure "fast track" ou de "48 heures", quand bien même ces pays n'appartiennent pas à la liste des pays considérés comme sûrs. Pour rappel, ces procédures ont pour but de rendre une réponse rapide sur la demande d'asile et d'exécuter le renvoi dans les plus brefs délais. Elles sont appliquées aux personnes venant de pays dont le taux de reconnaissance du statut de réfugié est faible. Seuls les 68 membres du groupe UDC ont approuvé la motion, les 124 autres parlementaires ont voté contre. Celle-ci est désormais classée.<sup>74</sup>

## Familienpolitik

PARLAMENTARISCHE INITIATIVE  
DATUM: 03.11.2022  
VIKTORIA KIPFER

In der Sommersession 2022 lancierte Ständerat Andrea Caroni (fdp, AR) eine parlamentarische Initiative zur Einführung eines «**pacte civil de solidarité**» (PACS) für die Schweiz. Ein entsprechendes Projekt solle sich konkret am Bericht des Bundesrats zur Einführung eines PACS orientieren. Konkret forderte der Initiant, Paaren eine Option zwischen der Ehe und dem weitgehend ungeregelten Konkubinat zu bieten, wie es bereits in Frankreich und den Benelux-Staaten geläufig sei. So könnten sich Personen in einer langjährigen Partnerschaft rechtlich absichern, ohne die Verpflichtungen einer Ehe einzugehen. Für einen PACS erachtete der Initiant eheähnliche Regelungen lediglich bei der Vertretung der Partnerschaft gegenüber Dritten und bei gemeinsamen Kindern als sinnvoll; deshalb sollte dieser eher als «Konkubinat plus» statt als «Ehe light» verstanden werden. Die RK-SR gab der parlamentarischen Initiative als erstberatende Kommission Anfang November 2022 mit 9 zu 2 Stimmen Folge.<sup>75</sup>

## Kinder- und Jugendpolitik

GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE  
DATUM: 11.07.2019  
SOPHIE GUIGNARD

**La protection des mineur-e-s et requérant-e-s mineur-e-s non accompagnés a suscité débat et contestation à Genève.** En mars 2019, un tout jeune adulte, requérant d'asile originaire d'Afghanistan, se suicide à Genève. Quelques semaines plus tard, ses amis, des RMNA (requérant-e-s d'asile mineur-e-s non accompagné-e-s), alertent la presse. Ils souhaitent relater leur conditions de vie au sein du foyer de l'Etoile, où habitait également Ali avant sa mort. Ils dénoncent le manque d'accompagnement socio-éducatif, la vétusté des locaux ainsi que les violences commises par le personnel du centre.

En juillet 2019, un collectif nommé Lutte des MNA envoie une lettre à Anne Emery-Torracinta (GE, ps), la conseillère d'Etat en charge du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse, pour l'alerter sur le manque de mesures prises pour les mineur-e-s non accompagnés. Ces jeunes disposent d'un statut particulier: leur pays d'origine, le plus souvent l'Algérie, le Maroc ou la Tunisie les empêche d'obtenir l'asile. Cependant, étant mineur-e-s, ils et elles ont droit à une prise en charge par le Service de Protection des Mineurs (SPMi) du canton. Ils sont notamment hébergés dans des structures bas seuil et reçoivent des repas. La lettre envoyée par le collectif estime ces mesures insuffisantes et demande une prise en charge socio-éducative, jusqu'à l'âge de 25 ans, ainsi que l'arrêt des arrestations par la police, jugées racistes. Le Conseil d'Etat répond à la lettre quelques jours plus tard en proposant une entrevue le 3 septembre. Cette réponse fait fi de l'urgence de la situation, selon le collectif, qui organise une manifestation le 30 juillet devant l'Hôtel de Ville.

Le sort des RMNA semble prendre une tournure plus favorable en octobre 2019. Suite à une manifestation de 150 personnes devant le foyer de l'Etoile, une motion est acceptée au Grand Conseil, qui pose les grandes lignes d'un encadrement socio-éducatif plus poussé dans un nouveau foyer, censé remplacer celui de l'Etoile.

Pour les MNA par contre, pas d'amélioration. Une manifestation a eu lieu fin octobre devant un hôtel où sont logés certains d'entre eux, pour dénoncer le manque d'encadrement ainsi que les actes considérés comme racistes de son gérant. En janvier 2020, sur les 47 mineurs non accompagnés pris en charge par le Service de la Protection des Mineurs, 21 n'ont pas d'hébergement. Au vu des températures hivernales et refusant de laisser dormir les jeunes dans la rue, le collectif Lutte des MNA occupe le théâtre du Grütli.

Le 24 janvier, après 11 jours d'occupation, le collectif quitte le Grütli. L'occupation est suspendue suite aux promesses du Conseil administratif de la ville et aux déclarations du Conseil d'Etat, qui a annoncé être disposé à prendre en charge les quinze mineurs présents. Le collectif fait toutefois savoir que cette solution n'est pas pérenne et qu'il attend un engagement plus affirmé de la part du canton.<sup>76</sup>

## Bildung, Kultur und Medien

### Bildung und Forschung

#### Forschung

**ANDERES**  
DATUM: 05.06.1995  
ALEXANDRE FÜZESSÉRY

Lors de la 13<sup>e</sup> conférence ministérielle d'EUREKA qui s'est déroulée en juin à Interlaken (BE), la **Suisse a transmis le témoin de la présidence à la Belgique**. La présidence helvétique s'est efforcée, avec un certain succès, de développer la participation des petites et moyennes entreprises à ce programme européen regroupant 22 pays et visant à associer les mondes de l'industrie et de la recherche. Elle a également signifié un accroissement de la participation suisse aux différents projets: sur les 674 qui sont en cours, 95 projets – dont 40 ont vu le jour pendant l'année 94/95 – comportent des partenaires helvétiques. En revanche, l'action menée par les autorités suisses n'a pas réussi à enrayer la lente baisse du nombre de projets due à la concurrence des programmes de recherche de l'UE.<sup>77</sup>

**VERWALTUNGSAKT**  
DATUM: 25.08.1995  
ALEXANDRE FÜZESSÉRY

Pour faire face à cette marginalisation, **la Suisse a par ailleurs ouvert un bureau de liaison** pour la recherche à Bruxelles. Cette antenne, baptisée SWISSCORE, aura pour tâche de récolter des informations de première main sur les tendances européennes en matière de recherche et de les transmettre aux milieux scientifiques suisses.<sup>78</sup>

### Medien

#### Radio und Fernsehen

**STUDIEN / STATISTIKEN**  
DATUM: 08.12.2015  
MARLÈNE GERBER

Im Auftrag des BAKOM erstellten Mitarbeiter des Büros Wagner-Hatfield in Brüssel eine Studie über die Situation des Regionalfernsehens in Deutschland, Frankreich, Belgien und Grossbritannien mit dem Ziel, Empfehlungen zur **Verbesserung der angespannten finanziellen Lage der Regionalfernsehsender** in der Schweiz zu formulieren. Unter anderem empfehlen die Autoren der Studie die Konzessionsbeschränkung von aktuell maximal je zwei Radio- und Fernsehstationen pro Unternehmen zu lockern. Dabei vertreten sie die Ansicht, dass publizistische Vielfalt auf anderem Wege erhalten oder gefördert werden könne. Betreffend die finanzielle Unterstützung konstataren die Autoren, dass die lokalen Radio- und Fernsehstationen in der Schweiz vergleichsweise stark durch Gebührengelder unterstützt werden, welche gemäss BAKOM zum gegebenen Zeitpunkt bis zu 60% der Betriebskosten deckten. Nichtsdestotrotz erachtet die Studie eine erweiterte, gezielte finanzielle Förderung als sinnvoll.<sup>79</sup>

#### Presse

**GESELLSCHAFTLICHE DEBATTE**  
DATUM: 11.03.2015  
MARLÈNE GERBER

Im März 2015 gründeten die Tamedia angehörigen Tageszeitungen "Tribune de Genève" und "Tages-Anzeiger" mit fünf weiteren grossen Zeitungen aus umliegenden Ländern, namentlich "Le Figaro" (F), "El País" (E), "La Repubblica" (I), "Die Welt" (D) und "Le Soir" (B), eine Allianz zur Verstärkung des Austausches redaktioneller, personeller und ideeller Art. Die Gründung der "**Leading European Newspaper Alliance**" (**LENA**) ist eine Reaktion auf die durch die zunehmende Globalisierung und den verstärkten Einsatz neuer Technologien hervorgerufene Veränderung der Konsumentenbedürfnisse. Die Allianz soll durch verstärkten Austausch und das Bündeln der Kräfte unter anderem ermöglichen, über eine breite Palette von Themen von internationaler Bedeutung zeitnah und qualitativ hochwertig zu berichten.<sup>80</sup>

1) APS-Zeitungs- und Inserateanalyse zu den Abstimmungen vom 7. März 2021; Medienmitteilung BR vom 19.1.21; Mitteilung der Universität Luzern vom 17.12.20; NZZ, 4.7., 10.7., 15.7.20; TG, 22.7.20; TA, 5.11.20; LT, 8.12., 12.12., 15.12.20; CdT, WW, 7.1.21; NZZ, 8.1.21; TG, 14.1.21; AZ, 15.1.21; CdT, 16.1.21; TZ, 18.1.21; AZ, CdT, Exp, Lib, NF, TG, 20.1.21; CdT, WW, 21.1.21; LT, TA, TG, 22.1.21; CdT, Lib, NZZ, 23.1.21; CdT, LT, TG, 26.1.21; LT, TA, 27.1.21; LT, TG, TZ, WOZ, WW, 28.1.21; CdT, TA, 29.1.21; AZ, CdT, Exp, Lib, NF, NZZ, 30.1.21; SoZ, 31.1.21; CdT, 1.2.21; AZ, Bund, CdT, LT, 2.2.21; BZ, CdT, LZ, NZZ, 3.2.21; CdT, LZ, NZZ, 4.2.21; CdT, LT, TA, 5.2.21; AZ, CdT, NZZ, SZ, TA, 6.2.21; AZ, CdT, LZ, 8.2.21; CdT, Exp, LT, Lib, NF, NZZ, SGT, SZ, TA, TG, 9.2.21; 24H, AZ, LT, TG, TZ, 10.2.21; CdT, LT, WOZ, 11.2.21; BU, LT, QJ, TZ, 12.2.21; BaZ, Lib, 13.2.21; So-Bli, SoZ, 14.2.21; Blick, CdT, 15.2.21; AZ, CdT, LT, NZZ, 16.2.21; AZ, BaZ, CdT, Exp, 17.2.21; AVF, NZZ, TA, WOZ, WW, 18.2.21; AZ, BaZ, CdT, LT, TA, TZ, 19.2.21; Bund, CdT, Exp, NZZ, TA, 20.2.21; So-Bli, 21.2.21; CdT, LT, TA, TZ, 22.2.21; CdT, LT, NZZ, QJ, SGT, 23.2.21; CdT, LT, TA, TG, TZ, 24.2.21; AZ, CdT, Lib, NZZ, QJ, SZ, TA, WOZ, WW, 25.2.21; SZ, 26.2.21; AVF, AZ, CdT, Exp, LT, Lib, NF, TA, 27.2.21; So-Bli, 28.2.21; AZ, CdT, NZZ, SGT, 1.3.21; NZZ, 2.3.21; Exp, LT, NF, 3.3.21; CdT, LT, NZZ, TA, WW, 4.3.21; TG, 5.3.21; NZZ, 6.3.21

2) 24 Heures, 5.12.96; TA, 6.12.96.

3) JdG, 10.3.89; Vr, 18.7.89.

4) 24h, 21.11.01; 24h, 22.11.01; LT, 21.12.01; LT, 8.5.01; TG, 8.11.01. LT, 3.1.01

- 5) Visite de travail de Doris Leuthard à Bruxelles
- 6) Communiqué du DFI du 01.06.2015
- 7) NQ, 24.2. et 3.3.92; presse des 31.3., 28.4., 29.4. et 30.4.92; L'Hebdo, 9.4.92.
- 8) BO CN, 1992, p.2200s.; NZZ, 16.1.92; NQ, 29.1.92; JdG, 2.3.92; Bund, 14.11.92.
- 9) Presse des 10.12., 11.12. 12.12. et 14.12.92; CH-EURO Intégration, no 10, 1992.
- 10) FF, IV, 1994, p. 1 ss.; FF, IV, 1994, p. 995 ss.; Presse des 13.4. 15.4 et 16.4.94.
- 11) 24 Heures, 10.1.95; presse des 15.6 et du 7.12 au 9.12.95; JdG, 19.8.95.
- 12) Medienmitteilung EDA vom 29.9.11.
- 13) Medienmitteilung EDA vom 4.11.22; Medienmitteilung EDA vom 7.11.22
- 14) BO CN, 1981, p. 1512; BO CE, 1981, p. 148 s.; BO CE, 1981, p. 320 ss.; BO CE, 1981, p. 418; BO CE, 1981, p. 442; BO CN, 1981, p. 1663 ss.; BO CN, 1981, p. 1734 s.; BO CN, 1981, p. 261; BO CN, 1981, p. 359 ss.; BO CN, 1981, p. 450 s.; BO CN, 1981, p. 486 s.; FF, 1980, III, p. 1161 ss.; FF, 1980, III, p. 120 ss.; FF, 1980, III, p. 1218 ss.; FF, 1981, II, p. 1233 ss.; FF, 1981, II, p. 625 ss.; FF, 1981, III, p. 470 ss.; FF, 1981, III, p. 478 ss.; TLM, 14.1., 15.10. et 23.12.81; Suisse, 18.1., 10.7. et 15.12.81; Bund, 19.1., 8.9., 9.9. et 10.9.8; NZZ, 24.1., 1.3., 30.3., 1.4., 3.4., 2.5., 8.5., 12.5., 16.5.81; 114, 19.5.81; 117, 22.5., 8.7., 15.10., 9.12., 14.12. et 15.12.81; CdT, 6.2.81; TA, 6.2., 15.6., 26.10. et 15.12.81; 24 Heures, 5.4., 30.4., 17.10. et 12.12.81; BaZ, 9.4., 1.6., 15.6., 29.6., 12.11. et 8.12.81; Ww, 22.4., 13.5., 2.9. et 23.12.81; JdG, 28.4. et 11.7.81; SCT, 15.7.81; L'Hebdo, 23.10. et 18.12.81; LNN, 14.12.81; Vr, 16.12.81; USS, 23.12.81; VO, 24.12.81.
- 15) BO CE, 1993, p. 753 s.; BO CE, 1993, p. 800 ss.; BO CN, 1993, p. 1178 ss.; BO CN, 1993, p. 1584 s.; BO CN, 1993, p. 1586 s.; FF, I, 1993, p. 1417 ss.; FF, I, 1993, p. 1430 ss.; FF, II, 1993, p. 821 ss.
- 16) BZ, 23.8.94; NZZ, 5.7 et 24.12.94.
- 17) NZZ, 21.11 et 22.11.00
- 18) Presse du 17.2, du 18.3 et du 25.3.04; NF, 8.5.04 et communiqué de presse du DFE du 15.5.04; presse des 20 et 21.5 et des 25-26.5.04; presse du 22.6, du 26.7, des 13 et 14.10, du 2.11 et du 12.11.04; LT, 26.11.04.
- 19) Presse du 14.1, du 3.2, du 20.2 et du 23.2.04; NZZ, 25.2.04; NF, 25.2.04; LT, 1.5.04; NZZ, 28.5.04 et communiqué de presse du DFAE du 24.5.04; presse du 25.6 au 29.6, du 17.8, du 24.9, du 12.10, du 12.11 et des 26.11, 27.11 et 29.11.04.
- 20) LT, 4.2.05; Lib., 7.2.05; NZZ, 26.2 et 30.3.05; TG, 18.6.05; LT, 24.6.05; 24h, 28.6.05; communiqué de presse du DFAE, 25.7.05; LT, 3.8, 14.10 et 31.10.05; QJ, 29.11.05; NZZ, 15.12.05.
- 21) 24h, 12.2.07; NZZ, 6.3.07; NZZ, 10.4.07; communiqué de presse du CF, 8.5.07; presse du 12.6.07; communiqués de presse du DFAE du 9 au 17.7.07; communiqué de presse du CF, 19.9.07; communiqué de presse du CF, 27.9.07; presse du 8.11.07; NZZ, 10.11.07; LT, 16.11.07; communiqué de presse du CF, 14.12.07.
- 22) 24h, 9.2.07; LT, 28.2.07; Lib., 9.5.07; communiqué de presse du CF, 26.6.07; TA, 12.7.07; Lib., 8.8.07; communiqué de presse du CF, 3.11.07; communiqué de presse du CF, 15.11.07; communiqué de presse du CF, 23.11.07; communiqué de presse du CF, 6.12.07.
- 23) NZZ, 7.1.08; Lib., 10.1.09 et NZZ, 15.1.08; NZZ, 3.3.08; 24h et NZZ, 13.5.08; LT, 27.6.08; LT et NZZ, 5.8.08; LT, 3.10.08; LT et NZZ, 4.10.08; presse du 11.11.08; LT, 23.12.08.
- 24) LT, 26.2.10; NZZ, 8.10.10 et 12.10.10.
- 25) Lib., 16.2.10; LT, 17.2.10.; 24h, 30.10.10; LT, 25.8.10.
- 26) SoS, 9.11.10; QJ et LT, 3.12.10.
- 27) Communiqué du DFAE du 16.3.12; LT, 22.3.12; Communiqué du DFAE du 20.3.12.;NZZ, 26.5.12; LT, 4.6.12; AZ, 13.6.12; Communiqué du DFF du 26.7.12; Communiqué du DFAE du 19.9.12, NZZ, 29.9.12; SGT, 11.10.12; Communiqué du DFAE du 29.10.12; LT, 08.12.12; LT, 7.12.12; LT, 18.12.12.
- 28) NZZ, 22.2.12.
- 29) Communiqué du DFAE du 31.8.12.
- 30) Communiqué du DETEC du 17.04.2015
- 31) BO CE 2015, 14.070; BO CE 2015, p. 595; BO CN 2015, 14.070; BO CN 2015, p. 12 s.; BO CN 2015, p. 13 s.; FF 2014, 7929 ss.
- 32) Communiqué du DETEC du 06.10.2015
- 33) Visite de travail de Johann Schneider-Ammann à Bruxelles
- 34) Communiqué du DETEC du 13.11.2015
- 35) Medienmitteilung EDA vom 17.11.22; Medienmitteilung EDA vom 24.11.22; Rede Bundespräsident Cassis vom 24.11.22
- 36) Medienmitteilung Bundesrat vom 20.6.2023; Medienmitteilung Bundesrat vom 23.6.2023
- 37) Annuaire Suisse-Tiers Monde, 1/1981; Annuaire Suisse-Tiers Monde, 1/1981, p. 71 ss. et 78 ss.; BO CE, 1981, p. 2 ss.; BO CE, 1981, p. 29 ss.; BO CE, 1981, p. 301 ss.; BO CE, 1981, p. 318 ss.; BO CE, 1981, p. 347 s.; BO CE, 1981, p. 397 ss.; BO CE, 1981, p. 435 ss.; BO CE, 1981, p. 452 ss.; BO CE, 1981, p. 478 ss.; BO CN, 1981, p. 1131 ss.; BO CN, 1981, p. 1373 s.; BO CN, 1981, p. 1386; BO CN, 1981, p. 1392; BO CN, 1981, p. 1441 ss.; BO CN, 1981, p. 1551 ss.; BO CN, 1981, p. 744 ss.; BO CN, 1981, p. 986 ss.; Dardel (1981). La coopération au développement. Certitudes et interrogations.; Dokumentation zur Wirtschaftskunde, no 47, févr. 1981; Dokumentation zur Wirtschaftskunde, no 49, avril 1981; ED, 1981, no 8, p. 2 ss.; ED, 1981, no 9, p. 22 ss. et 38 ss.; ED, no 10, p. 32 ss.; Etienne (1981). Pour relancer la coopération Suisse-Tiers Monde. ; FF, 1980, II, p. 1352; FF, 1981, I, p. 213 ss.; FF, 1981, I, p. 29 ss.; FF, 1981, II, p. 1 ss.; FF, 1981, II, p. 226 s.; FF, 1981, II, p. 689 ss.; FF, 1981, II, p. 98 ss.; FF, 1981, III, p. 1093; FF, 1981, III, p. 1094 s.; FF, 1981, III, p. 250; FF, 1981, III, p. 77 ss.; FF, 1982, I, p. 440 ss.; FF, 1982, I, p. 448 ss.; JdG, 14.1., 25.6., 21.10. et 22.10.81; Vat., 17.1.81; Lib., 28.1.81; NZZ, 13.3., 24.3., 9.4., 25.4., 22.5., 26.5., 1.6., 3.6., 16.7., 3.9., 23.10. et 14.11.81; TA, 14.3. et 10.7.81; Suisse, 1.4. et 27.11.81; Ww, 6.4.81; BaZ, 7.4., 15.4., 28.4., 2.6., 10.9. et 19.11.81; Bund, 24.4.81; 24 Heures, 25.4. et 9.12.81; TLM, 18.6.81; BZ, 11.9.81; SGT, 23.9.81; L'Hebdo, 2.10.81; TW, 28.11.81.; Le Monde diplomatique, févr. 1981; Leitlinien für die internationale Unternehmenstätigkeit und Thesen zu den Aufgaben der christlichen Kirchen und der wirtschaftlichen Unternehmen, Dokumentation, Gesprächskreis Kirche/Wirtschaft, Adliswil 1981; Schweizer Monatshefte, 60/1980, p. 528 ss.; Tiersmondistes (1981). Livre noir Suisse-Tiers Monde. Exemples Concrets, Symposium suisse de la Solidarité «Développement = Libération».; Volk + Heimat, no 3, févr./mars 1981; Volk + Heimat, no 6, mai 1981; Wirth (1980). Aide sans aumône. La contribution de l'économie suisse au développement du Tiers Monde.
- 38) FF, 1996, I, p. 617
- 39) FF, 2007, p. 1993 ss. et 2013 ss.
- 40) DFE, Communiqué de presse, 22.2.11.
- 41) Medienmitteilung SECO vom 28.2.12.
- 42) Communiqué du DFF du 6.2.14.
- 43) NZZ, 15.11.07.
- 44) IMF World Economic Outlook Database.
- 45) IMF World Economic Outlook database; NZZ, 28.12.12, 17.1.13 und 15.2.13.
- 46) NZZ und TA, 25.6.13.
- 47) AB SR, 2022, S. 1207 ff.; BBI 2022, 1367; BBI 2022, 1368; BBI 2022, 1369; BBI 2022, 1370; BBI 2022, 1371; BBI 2022, 1372; BBI 2022, 1373; BBI 2022, 1374; BBI 2022, 1375; BBI 2022, 1376; BBI 2022, 1377; BBI 2022, 1378
- 48) FF, 2022, p.1367; FF, 2022, p.1368; FF, 2022, p.1369; FF, 2022, p.1370; FF, 2022, p.1371; FF, 2022, p.1372; FF, 2022, p.1373; FF, 2022, p.1374; FF, 2022, p.1375; FF, 2022, p.1376; FF, 2022, p.1377; FF, 2022, p.1378; FF, 2022, pp.1366
- 49) BO CN, 2022, pp.1361 s.; FF, 2022, 1367; FF, 2022, 1368; FF, 2022, 1369; FF, 2022, 1370; FF, 2022, 1371; FF, 2022, 1372; FF, 2022, 1373; FF, 2022, 1374; FF, 2022, 1375; FF, 2022, 1376; FF, 2022, 1377; FF, 2022, 1378; LT, 13.9.22
- 50) APS 1988, p. 107 et 1989, p. 105.; Echec de la Conférence de Bruxelles: presse des 4.-6.12. et 8.12.90 ainsi que DP, 1020, 13.12.90 et L'Hebdo, 13.12.90. Reprise des négociations en janvier 1991: Suisse, 10.12.90. Sur le problème du GATT et de l'agriculture suisse en général: JdG, 26.7.90; SGT, 19.9.90 (D. de Pury); TW, 9.11.90; LM, 11.11.90; Ww, 15.11.90 et L'Hebdo, 2.8.90.
- 51) Communiqués de presse de l'OVF des 24.4 et 30.7.03.
- 52) NZZ, 1.2.08; TG, 2.2.08 (revendications); Lib. et NZZ, 17.4.08 (FPSL); LT et NZZ, 23.5.08 (échec des négociations); presse

des 29 et 30.5.08 (grève Uniterre et Big-M); LT et Lib., 2.6.08 (ultimatum FPSP), presse du 4.6.08 (accord); LT, 10.7.08 (hausse des prix des produits laitiers); Lib., 6.11.08 et NZZ, 20.12.08 (baisse des prix).

53) Communiqué de presse CF du 19.12.23

54) TA, 3.3.22; AZ, 4.3.22; 24H, CdT, 5.3.22; NZZ, 9.3.22; 24H, AZ, Blick, LT, Lib, TA, 23.3.22; TA, 24.3., 25.3.22; So-Bli, 27.3.22; 24H, 31.3.22; TA, 1.4.22; 24H, 2.4., 6.4.22; NZZ, 9.4.22; LT, TA, 11.4.22; TA, 28.4.22; AZ, LT, 30.4.22

55) AB NR, 2020, S. 244 ff.; AB NR, 2020, S. 254; Medienmitteilung KVF-NR vom 21.01.20

56) BO CE, 1999, p. 1056 ss., 1197 et 1203; BO CN, 1999, p. 2595 ss., 2640 et 2677; FF, 2000, p. 90; RO, 2000, p. 9 ss.; FF, 1999, p. 8449 ss.

57) BBI 2023 999

58) AB SR, 2023, S. 971 ff.

59) NZZ, 4.2.00 (TAP); presse du 27.4.00 (Sabena).

60) Presse du 24.1.18, 7.28.7 et 31.8.01; LT 2.2, 10.3, 17.3, 21.4 et 16.6.01; TG, 3.2 et 26.4.01; 24h, 27.8.01.

61) FF, 2002, p. 399; BO CN, 2001, 1472 ss.; BO CE, 2001, p. 713 ss.; presse du 16.11, 17.11 et 19.11.01; LT, 6.11.01; TA, 26.11.01.

62) Presse du 21.11.08.

63) Presse du 3.12.10.

64) NZZ, 14.4., 5.7. und 16.11.11; Medienmitteilung BAZL vom 22.6.11.

65) BO CE, 1997, p. 1125 s.; BO CE, 1997, p. 1375; BO CN, 1997, p. 1651 s.; FF, 1997, 3, p. 349 ss.; FF, 1997, 4, p. 1423

66) NZZ, TA, 4.3.15; SoZ, 19.4.15

67) LT, 10.12.02; Lib., 12.12.02; Exp., 13.12.02; DETEC, communiqué de presse, 4.9 (amendement) et 9.12.02 (Conférence).

68) Presse vom 19.5.06.

69) Amtl. Bull. NR, 1989, S. 885 ff.; BBI, 1990, II, S. 1513 ff. und III, 1776 ff.; Amtl. Bull. NR, 1990, S. 2298 f. und 2497; Amtl. Bull. StR, 1990, S. 834 ff. und 1102; Presse vom 25.10. und 26.10.89

70) Amtl. Bull. StR, 1995, S. 11 f.; BBI, 1995, III, S. 493 ff.; Amtl. Bull. NR, 1995, S. 1934 ff. und 2291 f.; Amtl. Bull. StR, 1995, S. 963 f. und 1062; BBI, 1995, IV, S. 556 f. und BBI, 1996, I, S. 524 ff.

71) BO CN, 2018, p. 484 ss.

72) BO CE, 2018, p. 703 s.

73) BO CE, 2014, p.291 s.; BO CN, 2013, p.650; BO CN, 2014, p.1045

74) BO CN, 2018, p. 491 ss.

75) Medienmitteilung RK-SR vom 3.11.22

76) TG, 13.7., 31.7.19; LT, 14.8.19; TG, 14.9., 14.10., 18.10., 19.10., 30.10.19, 14.1.20; LT, 15.1.20; TG, 22.1., 24.1., 29.1.20

77) NQ et JdG, 10.2.95; JdG, 23.6.95; NQ, 30.6.95

78) JdG, 25.8.95.44

79) Medienmitteilung BAKOM vom 8.12.15; Wagner-Hatfield (2015). Perspectives de développement de la télévision régionale

80) MM Tamedia vom 10.3.15; TG, 11.3.15